

Guide des finances communales

Modèle comptable harmonisé 2

Chapitre 3

Plan comptable





Guide des finances communales

Modèle comptable harmonisé 2

Impressum

Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT)
Service des affaires communales

Numéro du dossier: 270-15-115

Version 6 du 10 janvier 2019

Version imprimée envoyée à toutes les communes
Publication sur Internet à l'adresse www.be.ch/mch2

Table des matières

3	Plan comptable.....	4
3.1	Introduction	4
3.1.1	Bilan	5
3.1.2	Classification fonctionnelle	31
3.1.2.1	Plan comptable pour les paroisses	55
3.1.2.2	Plan comptable pour les conférences régionales	56
3.1.3	Compte de résultats – Groupes de matières	59
3.1.4	Compte des investissements – Groupes de matières.....	95

3 Plan comptable

3.1 Introduction

Les tableaux suivants se fondent sur le plan comptable de la Conférence des directeurs cantonaux des finances et de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (CACSFC) et ont été adaptés aux besoins des communes bernoises. La présente version 6 a été développée sur la base des expériences réalisées, que ce soit lors de l'élaboration des bases légales ou lors de la mise pratique dans les communes pilotes, qui appliquent déjà le MCH2.

Le plan comptable MCH2 est plus complexe que le précédent et comprend des comptes supplémentaires. La systématique a été adaptée en fonction de l'évolution enregistrée pour les diverses tâches d'une commune. Nous vous recommandons de réexaminer l'actuel plan comptable de votre commune ou de votre collectivité avant d'étudier le plan comptable MCH2. Vous pourrez ensuite élaborer votre nouveau plan comptable.

Nous vous prions de respecter les consignes qui vous ont été données. La systématique permettra de réaliser des analyses statistiques, non seulement au niveau cantonal, par exemple dans le cadre de la péréquation financière, de comparaisons intercommunales ou du rapport sur les finances communales, mais aussi au niveau fédéral.

En haut des tableaux, vous verrez quels sont les ajouts possibles ou admis. Les tableaux comprennent trois colonnes: les groupes de matières, leur désignation ainsi que des remarques.

3 Plan comptable

3.1.1 Bilan

Structure des comptes: 5+2 chiffres; modèle: 99999.99

Les groupes de matières de 1 à 4 chiffres ont une portée obligatoire générale.

Les groupes de matières de 5 chiffres indiqués ci-dessous sont obligatoires.

5^e chiffre en général: 7=monnaies étrangères, 8=étranger

5^e/6^e chiffre, entreprises communales: 0=compte général, 1=eau, 2=eaux usées, 3=déchets, 4=électricité

Sous-compte: 99 = rectification

RC = rectification; RG = régularisation

Structure des comptes: xxxxx.xx

Compte	Désignation	Remarques
1	Actif	L'actif se compose du patrimoine financier et du patrimoine administratif.
10	Patrimoine financier	Le patrimoine financier comprend les actifs qui peuvent être vendus à tout moment sans que l'exécution des tâches publiques ne soit entravée.
100	Disponibilités et placements à court terme	Fonds et avoirs à vue disponibles à tout moment.
1000	Caisse	
10000	Caisse	Compte général
10007	Caisse et avances de caisse en monnaies étrangères	
1001	La Poste	Les comptes postaux avec solde créancier sont tenus sous le compte 2010 Engagements envers des intermédiaires financiers.
10017	Comptes postaux en monnaies étrangères	
10018	Comptes postaux à l'étranger	
1002	Banque	Les comptes bancaires avec solde créancier sont tenus sous le compte 2010 Engagements envers des intermédiaires financiers.
10027	Comptes bancaires en monnaies étrangères	
10028	Comptes bancaires à l'étranger	
1003	Placements à court terme sur le marché monétaire	Placements sur le marché monétaire à 90 jours au plus.
10037	Placements à court terme sur le marché monétaire en monnaies étrangères	A 90 jours au plus.
10038	Placements à court terme sur le marché monétaire à l'étranger	A 90 jours au plus.
1004	Cartes de débit et de crédit	Poste débiteur des ventes par cartes de débit et de crédit. Créditer les encaissements en tant que postes créanciers; comptabiliser la différence (commissions) à titre de charge.
1009	Autres disponibilités	Autres objets semblables à la monnaie comme les monnaies commémoratives, les médailles,

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
		etc., qui sont autorisés comme moyens de paiement.
101	Créances	Avoirs à recouvrer et prétentions envers des tiers, qui sont facturés ou dus. Les créances non encore facturées à la fin de l'année sont portées au bilan comme actifs de régularisation. Séparer les rectifications (du croire) par un compte détaillé (pas de compte commun).
1010	Créances résultant de livraisons et de prestations en faveur de tiers	Créances échues avant la fin de l'exercice, résultant de livraisons et de prestations en faveur de tiers. La tenue d'un sous-compte détaillé pour chaque FS alimenté par des émoluments est recommandée. Les créances non encore facturées à la fin de l'année sont portées au bilan comme actifs de régularisation (104).
1011	Comptes courants avec des tiers	Créances occasionnées par compensation réciproque avec des tiers (sans comptes postaux ou bancaires). Les comptes courants avec solde créancier sont portés au bilan sous le groupe de matières 2001. Il est recommandé d'utiliser la classification à quatre chiffres, et même à cinq chiffres pour les montants importants. Tenir les comptes courants internes et les comptes courants avec partenaires à consolider sous le groupe de matières 1015.
10118	Comptes courants avec des tiers à l'étranger	
1012	Créances fiscales	Prétentions envers des contribuables dans le cas des impôts communaux généraux. Comptabiliser les rectifications de valeur sous le compte 10120.99.
10120	Créances résultant des impôts communaux généraux	
10120.0	Impôts à encaisser	
10120.1	Compte de virement avec le canton	
10120.99	Rectification de la valeur des créances résultant des impôts communaux généraux	
1013	Acomptes à des tiers	Acomptes à des tiers (paiements anticipés, avances sur salaire, etc.) avant qu'une contre-prestation économique ne soit fournie. Une fois la prestation effectuée, l'acompte est reporté sur le compte approprié.
1014	Créances sur transferts	Quote-part des recettes, indemnités et contributions réclamées ou attribuées. Contre-écriture sous le groupe de matières 46.

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
		Comptabiliser les prétentions éventuelles comme actifs de régularisation sous le groupe de matières 1043.
1015	Comptes courants internes	Comptes de gestion et de transfert, comptes courants avec des services communaux. Ce groupe de matières n'est utilisé que pour les transferts entre services de la même collectivité ou avec des entités à consolider entièrement. Les comptes doivent être soldés si possible avant la clôture.
1016	Avances pour frais administratifs provisoires	Avances au personnel pour le paiement provisoire de frais administratifs (p. ex. excursions, camps, voyages d'affaires prolongés, etc.). Les avances sur salaire sont saisies dans le groupe de matières 1013.
1019	Autres créances	Paiements par dépôt, dépôts qui ne sont pas considérés comme avances; impôt préalable de la TVA; avoirs auprès des assurances sociales; impôt anticipé. Séparer la rectification (ducroire) par un compte détaillé (produit brut).
10191	Avoirs auprès des assurances sociales	Les engagements sont inscrits au bilan sous le groupe de matières 20001.
10192	Impôt préalable de la TVA	Impôt préalable de la TVA. Tenir un compte par financement spécial. Comptabiliser les dettes fiscales de la TVA dans le compte 20022.
10192.1	Alimentation en eau (TVA)	
10192.2	Traitement des eaux usées (TVA)	
10192.3	Gestion des déchets (TVA)	
10192.4	Electricité (TVA)	
102	Placements financiers à court terme	Durée de plus de 90 jours à un an. (Placements sur le marché monétaire à 90 jours au plus: voir le compte 1003.) Séparer la rectification (ducroire) par un compte détaillé (principe du produit brut).
1020	Prêts à court terme	Prêts à des tiers ou au personnel d'une durée (résiduelle) de 90 jours à un an.
10208	Prêts à court terme PF à des destinataires à l'étranger	Prêts à des destinataires à l'étranger d'une durée (résiduelle) de 90 jours à un an.
1022	Placements à intérêts	Placements à intérêts d'une durée (résiduelle) de 90 jours à un an.
10227	Placements à intérêts à court terme PF en monnaies étrangères	Placements à intérêts en monnaies étrangères d'une durée (résiduelle) de 90 jours à un an.

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
10228	Placements à intérêts à court terme PF à l'étranger	Placements à intérêts à l'étranger d'une durée (résiduelle) de 90 jours à un an.
1023	Dépôts à terme	Dépôts d'une durée de plus de 90 jours à un an. Comptabiliser les placements sur le marché monétaire à 90 jours au plus sous le groupe de matières 1003. Les dépôts d'une durée résiduelle de moins de 90 jours ne sont pas reportés sur le groupe de matières 1003.
10237	Dépôts en monnaies étrangères	Dépôts en monnaies étrangères d'une durée de plus de 90 jours à un an.
10238	Dépôts à l'étranger	Dépôts à l'étranger d'une durée de plus de 90 jours à un an.
1029	Autres placements financiers à court terme	Autres placements financiers à court terme. Droits de souscription.
10297	Autres placements financiers à court terme PF en monnaies étrangères	Autres placements financiers à court terme en monnaies étrangères.
10298	Autres placements financiers à court terme PF à l'étranger	Autres placements financiers à court terme à l'étranger.
104	Actifs de régularisation	Créances ou prétentions résultant de livraisons et de prestations fournies pendant l'exercice budgétaire qui n'ont pas été facturées ou invoquées mais qui doivent être affectées à la période comptable. Dépenses effectuées avant la date de clôture du bilan ou charges qui doivent grever la période comptable suivante. (Pour déterminer les valeurs, des estimations sont parfois nécessaires.)
1040	Charges de personnel	Régularisations du groupe de matières 30.
1041	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	Régularisations du groupe de matières 31.
1042	Impôts	Impôts non facturés à recouvrer, régularisations du groupe de matières 40.
1043	Transferts du compte de résultats	Régularisations des charges et des revenus des groupes de matières 36, 37 et 46, 47.
1044	Charges financières/revenus financiers	Intérêts actifs et passifs (intérêts courus en tout genre), régularisations des groupes de matières 34 et 44.
1045	Autres revenus d'exploitation	Régularisations des groupes de matières 41, 42 et 43.
1046	Actifs de régularisation, compte des investissements	Régularisations des groupes de matières 5 et 6.
106	Stocks, fournitures et travaux en cours	Marchandises et matériel nécessaires à la fourniture des prestations.

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
1060	Articles de commerce	Marchandises et objets destinés au commerce, qui seront vendus en l'état. Le matériel de bureau figure uniquement comme stocks si le service en fait commerce (centrale du matériel).
10600	Compte général	Stocks, chèques Reka. Les stocks d'articles de commerce des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
10601	Alimentation en eau	
10602	Traitement des eaux usées	
10603	Gestion des déchets	Vignettes pour sacs poubelle.
10604	Electricité	
1061	Matières premières et auxiliaires	Matériel et marchandises qui sont traités ou consommés au cours du processus de fabrication ou de la fourniture des prestations (p. ex. fournitures).
10610	Compte général	Les matières premières et auxiliaires des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
10611	Alimentation en eau	
10612	Traitement des eaux usées	
10613	Gestion des déchets	
10614	Electricité	
1062	Produits semi-finis et finis	Produits de fabrication propre qui sont finis ou partiellement finis et destinés à la vente ou à l'usage propre.
10620	Compte général	Les produits semi-finis et finis des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
10621	Alimentation en eau	
10622	Traitement des eaux usées	
10623	Gestion des déchets	
10624	Electricité	
1063	Travaux en cours	Travaux commencés en relation avec une prestation ou un mandat pour des tiers qui ne seront facturés qu'une fois achevés. Il peut s'agir d'ouvrages ou de prestations de services. Prendre en considération la distinction par rapport aux actifs de régularisation.
10630	Compte général	Les travaux en cours des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
10631	Alimentation en eau	
10632	Traitement des eaux usées	
10633	Gestion des déchets	
10634	Electricité	

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
1068	Avances et acomptes versés	Paiements effectués avant échange de prestations. Lorsque la prestation est effectuée, reporter les paiements sur les comptes matériels appropriés.
10680	Compte général	Les avances et acomptes versés par des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
10681	Alimentation en eau	
10682	Traitement des eaux usées	
10683	Gestion des déchets	
10684	Electricité	
107	Placements financiers	Placements financiers d'une durée supérieure à un an. Reporter les placements financiers d'une durée résiduelle inférieure à un an sur le groupe de matières 102.
1070	Actions et parts sociales	Participations en tout genre (actions, titres de participation, parts de fonds de placement, bons de jouissance, parts sociales de sociétés coopératives, etc.).
10707	Actions et parts sociales en monnaies étrangères	
10708	Actions et parts sociales (étranger)	
1071	Placements à intérêts	Obligations, hypothèques, prêts, etc. à intérêt variable et à intérêt fixe, d'une durée (résiduelle) supérieure à un an.
10717	Prêts et placements à intérêts à long terme PF en monnaies étrangères	Prêts et placements à intérêts à long terme en monnaies étrangères d'une durée (résiduelle) supérieure à un an.
10718	Prêts et placements à intérêts à long terme PF (étranger)	Prêts à long terme à des destinataires à l'étranger et placements à intérêts à long terme à l'étranger d'une durée (résiduelle) supérieure à un an.
1072	Créances à long terme	Créances sur plusieurs années provenant de livraisons et de prestations en faveur de tiers. Reporter les créances d'une durée résiduelle inférieure à un an sur le groupe de matières 1010. Les créances non encore facturées à la fin de l'année sont portées au bilan comme actifs de régularisation (104).
1079	Autres placements financiers à long terme	Instruments financiers dérivés, options, produits structurés reposant sur des actions ou d'autres titres, mais ne donnant pas droit au vote, etc.
10797	Autres placements financiers à long terme	

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
	en monnaies étrangères	
10798	Autres placements financiers à long terme à l'étranger	
108	Immobilisations corporelles PF	
1080	Terrains PF	Terrains non bâtis, acquisition de réserve de terrain, terrains détenus pour la compensation en nature et terrains similaires. Terrains cédés en droit de superficie.
1084	Bâtiments PF	Biens-fonds (terrains compris) détenus à des fins de placement ou pour une revente dans le cadre de la politique d'urbanisation. Biens-fonds qui ne sont plus nécessaires pour des tâches publiques (désaffectation).
1086	Biens mobiliers PF	Véhicules et appareils détenus exclusivement pour l'exploitation et l'entretien du patrimoine financier. Bétail d'exploitations agricoles.
1087	Immobilisations en cours de construction PF	Inscription à l'actif des investissements annuels dans le patrimoine financier avant l'utilisation de l'immobilisation.
1088	Avances PF	Paiements anticipés pour des investissements dans le patrimoine financier, avant qu'une contrepartie ne soit fournie.
1089	Autres immobilisations corporelles PF	Immobilisations corporelles du PF qui ne peuvent être attribuées à aucun autre compte matériel.
109	Créances envers les financements spéciaux et fonds enregistrés comme capitaux de tiers	Les financements spéciaux et les fonds nécessitent une base légale. Ils sont affectés aux capitaux de tiers ou aux capitaux propres.
1090	Créances envers les financements spéciaux enregistrés comme capitaux de tiers	Excédents de charges cumulés des financements spéciaux enregistrés comme capitaux de tiers. Dans le cas des financements spéciaux, les émoluments ou taxes déterminés ayant un rapport causal avec l'utilisation sont affectés de par la loi.
1091	Créances envers les fonds enregistrés comme capitaux de tiers	Excédents de charges cumulés des fonds enregistrés comme capitaux de tiers. Dans le cas des fonds, des revenus ou des fonds publics communs sans rapport causal avec l'utilisation sont en règle générale affectés de par la loi.
1092	Créances envers les legs et fondations enregistrés comme capitaux de tiers	Legs et fondations sans personnalité juridique enregistrés comme capitaux de tiers dont le compte du bilan 2092 présente un solde à l'actif. Dans la mesure où les legs et fondations sont

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
		affectés à un but spécifique, il n'y pas de compensation possible avec d'autres legs et fondations présentant un solde au passif. Un solde à l'actif doit être résorbé aussi vite que possible.
14	Patrimoine administratif	<p>Le patrimoine administratif comprend tous les actifs servant directement à l'exécution des tâches publiques.</p> <p>Les augmentations du patrimoine administratif peuvent uniquement résulter d'une inscription à l'actif à partir du compte des investissements.</p> <p>Les diminutions ont lieu par amortissement (planifié, non planifié ou extraordinaire) et par report dans le patrimoine financier en cas d'aliénation ou de désaffectation.</p> <p>Selon la méthode de la présentation nette, les recettes d'investissement réduisent les valeurs inscrites au bilan.</p>
140	Immobilisations corporelles PA	<p>Un compte «Rectifications...» est affecté à chaque groupe de matières à 4 chiffres en tant que compte actif négatif. Les valeurs d'acquisition initiales sont conservées dans le bilan interne; les valeurs brutes doivent être indiquées en annexe dans le tableau des immobilisations.</p> <p>Si une comptabilité des immobilisations est tenue, elle comprend un compte de rectification pour chaque immobilisation.</p>
1400	Terrains PA non bâtis	<p>Terrains non bâtis (espaces verts, parcs, biotopes et géotopes, surfaces agricoles, etc.) sans les terrains pour les routes, chemins et ponts (compte 1401), les ouvrages de l'aménagement des eaux (compte 1402) et ni pour les autres ouvrages de génie civil (compte 1403).</p> <p>Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe de matières 510; inscription au passif à partir des groupes de matières 600 et 63.</p>
14000	Compte général	Compte financé par les impôts. Les terrains des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
14001	Alimentation en eau	
14002	Traitement des eaux usées	
14003	Gestion des déchets	
14004	Electricité	
1401	Routes / voies de communication	Surfaces ouvertes au trafic général, y compris les terrains des surfaces routières. Inscription à

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
		l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe de matières 501; inscription au passif à partir des groupes de matières 601 et 63.
14010	Compte général	
1402	Aménagement des eaux	Endiguement des rives, protection contre les crues des cours d'eau et des lacs, terrains compris; les étendues d'eau à proprement parler (lacs, rivières, etc.) ne sont pas des immobilisations corporelles. Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe de matières 502; inscription au passif à partir des groupes de matières 602 et 63.
14020	Compte général	
1403	Autres ouvrages de génie civil	Séparer les installations d'épuration, les canalisations, les décharges, les installations d'alimentation en eau, les paravalanches, etc. par un compte détaillé. Les terrains morcelés doivent être portés au bilan sous le compte 1400 Terrains PA non bâtis. Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe de matières 503; inscription au passif à partir des groupes de matières 603 et 63.
14030	Compte général	Les ouvrages de génie civil des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
14031	Alimentation en eau	
14032	Traitement des eaux usées	
14033	Gestion des déchets	
14034	Electricité	
1404	Terrains bâtis	Biens-fonds en tout genre, équipements compris (chauffage, technique du bâtiment, installations, etc.), mais sans le mobilier. Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe de matières 504; inscription au passif à partir des groupes de matières 604 et 63.
14040	Compte général	Les terrains bâtis des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
14041	Alimentation en eau	
14042	Traitement des eaux usées	
14043	Gestion des déchets	

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
14044	Electricité	
1405	Forêts	Forêts, terrains compris. Alpages. Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe de matières 505; inscription au passif à partir des groupes de matières 605 et 63.
14050	Compte général	
1406	Biens mobiliers PA	Véhicules, appareils, machines, installations, matériel informatique, etc. Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à partir du groupe de matières 506; inscription au passif à partir des groupes de matières 606 et 63.
14060	Compte général	Les biens mobiliers des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
14061	Alimentation en eau	
14062	Traitement des eaux usées	
14063	Gestion des déchets	
14064	Electricité	
1407	Immobilisations en cours de construction PA	Inscription à l'actif des investissements annuels dans le patrimoine administratif avant utilisation des immobilisations. Au début de l'utilisation, un report pendant l'année est effectué sur le compte du bilan approprié.
14070	Compte général	Les immobilisations en cours de construction des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
14071	Alimentation en eau	
14072	Traitement des eaux usées	
14073	Gestion des déchets	
14074	Electricité	
1409	Autres immobilisations corporelles	Inscription à l'actif des dépenses d'investissement saisies dans le groupe de matières 509; inscription au passif à partir des groupes de matières 609 et 63.
14090	Compte général	Les autres immobilisations corporelles des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
14091	Alimentation en eau	
14092	Traitement des eaux usées	
14093	Gestion des déchets	
14094	Electricité	

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
14099	Compte commun du patrimoine administratif existant lors de l'introduction du MCH2	Compte commun du patrimoine administratif existant lors de l'introduction du MCH2. Rectifications de valeur: 14099.99 (compte général), 14099.91 (alimentation en eau), 14099.92 (traitement des eaux usées). A l'intérieur du PA existant, la distinction entre le compte général, l'alimentation en eau et le traitement des eaux usées est obligatoire. Il est possible de prévoir d'autres distinctions.
14099.0	PA existant du compte général	
14099.1	PA existant financé par l'alimentation en eau	
14099.2	PA existant financé par le traitement des eaux usées	
142	Immobilisations incorporelles	Un compte «Rectifications...» est affecté à chaque groupe de matières à 4 chiffres en tant que compte actif négatif. Les valeurs d'acquisition initiales sont conservées dans le bilan interne; les valeurs brutes doivent être indiquées en annexe dans le tableau des immobilisations. Si une comptabilité des immobilisations est tenue, elle comprend un compte de rectification pour chaque immobilisation.
1420	Informatique	Utiliser la catégorie d'immobilisations 1420 pour l'informatique et les technologies de l'information et de la communication (TIC) en général.
14200	Compte général	Les outils des entreprises communales ayant trait à l'informatique et aux TIC en général doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
1421	Licences, droits d'utilisation, droits des marques	Licences et droits d'utilisation de plusieurs années acquis et droits d'utilisation accordés sur des marques et des développements propres. Informatique: voir le groupe de matières 1420.
14210	Compte général	Les licences, droits d'utilisation et droits des marques des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
1427	Immobilisations incorporelles en cours	Inscription, à la fin de l'exercice, d'immobilisations non encore utilisées à l'actif à partir du groupe de matières 52 et au passif à partir du groupe de matières 63.
14270	Compte général	Les immobilisations incorporelles en cours des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
1429	Autres immobilisations incorporelles	Plans d'aménagement local et plans de zones, p. ex. plan général d'alimentation en eau (PGA) et plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Inscription à l'actif d'immobilisations utilisées à

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
		partir du groupe de matières 529; inscription au passif à partir des groupes de matières 629 et 63.
14290	Compte général	Les autres immobilisations incorporelles des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
144	Prêts	Prêts à durée déterminée et avec obligation de remboursement. Les prêts conditionnellement remboursables au sens strict doivent être portés au bilan comme des prêts, tandis que les prêts conditionnellement remboursables avec interdiction de changement d'affectation doivent l'être en tant que subventions d'investissement (compte 146). Si le remboursement est menacé, des rectifications doivent être effectuées.
1441	Prêts aux cantons et aux concordats	Inscription à l'actif à partir du groupe de matières 541; inscription au passif à partir du groupe de matières 641.
14410	Compte général	Les prêts des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
1442	Prêts aux communes et aux syndicats de communes	Inscription à l'actif à partir du groupe de matières 542; inscription au passif à partir du groupe de matières 642.
14420	Compte général	Les prêts des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
1443	Prêts aux assurances sociales publiques	Inscription à l'actif à partir du groupe de matières 543; inscription au passif à partir du groupe de matières 643. Les assurances sociales publiques sont: AVS, AI, APG, AC. Les institutions d'assurance sociale, les caisses de compensation AVS et les caisses de chômage des cantons et des organisations professionnelles sont considérées comme entreprises publiques.
14430	Compte général	Les prêts des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
1444	Prêts aux entreprises publiques	Inscription à l'actif à partir du groupe de matières 544; inscription au passif à partir du groupe de matières 644. Les entreprises publiques sont des entreprises et des institutions détenues à plus de 50 % par les pouvoirs publics, indépendamment du fait qu'elles accomplissent ou non des tâches publiques.
14440	Compte général	Les prêts des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
1445	Prêts aux entreprises privées	Inscription à l'actif à partir du groupe de matières 545; inscription au passif à partir du groupe de matières 645. Entreprises privées de droit privé.
14450	Compte général	Les prêts des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
1446	Prêts aux organisations privées à but non lucratif	Inscription à l'actif à partir du groupe de matières 546; inscription au passif à partir du groupe de matières 646. Les organisations à but non lucratif sont en règle générale exonérées d'impôts sur le revenu et sur la fortune.
14460	Compte général	Les prêts des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
1447	Prêts aux ménages	Inscription à l'actif à partir du groupe de matières 547; inscription au passif à partir du groupe de matières 647. Les prêts non remboursables aux ménages sont comptabilisés dans le compte de résultats sous le groupe de matières 3637.
14470	Compte général	Les prêts des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
1448	Prêts à l'étranger	Inscription à l'actif à partir du groupe de matières 548; inscription au passif à partir du groupe de matières 648.
14480	Compte général	Les prêts des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
145	Participations, capital social	Participations en tout genre, qui justifient des droits de propriété (copropriété). Les participations sont comptabilisées dans le compte des investissements et inscrites à l'actif indépendamment d'une limite d'investissement éventuelle.
1452	Participations aux communes et aux syndicats de communes	Inscription à l'actif à partir du groupe de matières 552; inscription au passif à partir du groupe de matières 652. Participation (capital social) aux syndicats de communes et autres institutions dont la responsabilité est assumée conjointement par les communes.
14520	Compte général	Les participations des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
1454	Participations aux entreprises publiques	Inscription à l'actif à partir du groupe de matières 554; inscription au passif à partir du groupe de matières 654.

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
		<p>Banque nationale, banques cantonales, Swisslos, institutions d'assurance sociale, entreprises détenues à plus de 50 % par les pouvoirs publics.</p> <p>Séparer les entreprises à consolider par un compte détaillé.</p>
14540	Compte général	Les participations des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
1455	Participations aux entreprises privées	<p>Inscription à l'actif à partir du groupe de matières 555; inscription au passif à partir du groupe de matières 655.</p> <p>Entreprises privées de droit privé.</p>
14550	Compte général	Les participations des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
1456	Participations aux organisations privées à but non lucratif	<p>Inscription à l'actif à partir du groupe de matières 556; inscription au passif à partir du groupe de matières 656.</p> <p>Les organisations privées à but non lucratif sont en général exonérées d'impôts.</p>
14560	Compte général	Les participations des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
1458	Participations à l'étranger	Inscription à l'actif à partir du groupe de matières 558; inscription au passif à partir du groupe de matières 658.
14580	Compte général	Les participations des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
146	Subventions d'investissement	<p>Subventions d'investissement selon la recommandation n° 10.</p> <p>Un compte détaillé des rectifications doit être tenu (poste négatif) en vue de l'établissement, en annexe, du tableau des immobilisations.</p> <p>Les prêts conditionnellement remboursables avec interdiction de changement d'affectation doivent être portés au bilan à titre de subventions d'investissement.</p> <p>La différence entre la valeur comptable et la valeur nominale est présentée comme avoir conditionnel tant que s'applique la clause interdisant tout changement d'affectation (détails: voir la recommandation 03 du CSPCP).</p>
1460	Subventions d'investissement à la Confédération	Inscription des immobilisations utilisées à l'actif à partir du groupe de matières 560; inscription

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
		au passif à partir du groupe de matières 660.
14600	Compte général	Les subventions d'investissement des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
1461	Subventions d'investissement aux cantons et aux concordats	Inscription des immobilisations utilisées à l'actif à partir du groupe de matières 561; inscription au passif à partir du groupe de matières 661.
14610	Compte général	Les subventions d'investissement des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
1462	Subventions d'investissement aux communes et aux syndicats de communes	Inscription des immobilisations utilisées à l'actif à partir du groupe de matières 562; inscription au passif à partir du groupe de matières 662.
14620	Compte général	Les subventions d'investissement des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
14621	Alimentation en eau	
14622	Traitement des eaux usées	
14623	Gestion des déchets	
14624	Electricité	
1463	Subventions d'investissement aux assurances sociales publiques	Inscription des immobilisations utilisées à l'actif à partir du groupe de matières 563; inscription au passif à partir du groupe de matières 663.
14630	Compte général	Les subventions d'investissement des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
1464	Subventions d'investissement aux entreprises publiques	Inscription des immobilisations utilisées à l'actif à partir du groupe de matières 564; inscription au passif à partir du groupe de matières 664.
14640	Compte général	Les subventions d'investissement des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
14641	Alimentation en eau	
14642	Traitement des eaux usées	
14643	Gestion des déchets	
14644	Electricité	
1465	Subventions d'investissement aux entreprises privées	Inscription des immobilisations utilisées à l'actif à partir du groupe de matières 565; inscription au passif à partir du groupe de matières 665.
14650	Compte général	Les subventions d'investissement des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
14651	Alimentation en eau	
14652	Traitement des eaux usées	
14653	Gestion des déchets	
14654	Electricité	

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
1466	Subventions d'investissement aux organisations privées à but non lucratif	Inscription des immobilisations utilisées à l'actif à partir du groupe de matières 566; inscription au passif à partir du groupe de matières 666.
14660	Compte général	Les subventions d'investissement des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
14661	Alimentation en eau	
14662	Traitement des eaux usées	
14663	Gestion des déchets	
14664	Electricité	
1467	Subventions d'investissement aux ménages	Inscription des immobilisations utilisées à l'actif à partir du groupe de matières 567; inscription au passif à partir du groupe de matières 667.
14670	Compte général	Les subventions d'investissement des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
14671	Alimentation en eau	
14672	Traitement des eaux usées	
14673	Gestion des déchets	
14674	Electricité	
1468	Subventions d'investissement à l'étranger	Inscription des immobilisations utilisées à l'actif à partir du groupe de matières 568; inscription au passif à partir du groupe de matières 668.
14680	Compte général	Les subventions d'investissement des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
14681	Alimentation en eau	
14682	Traitement des eaux usées	
14683	Gestion des déchets	
14684	Electricité	
1469	Subventions d'investissement aux immobilisations en cours de construction	Inscription à l'actif à partir de tous les groupes de matières 56x; inscription au passif à partir de tous les groupes de matières 66x, lorsque l'immobilisation financée n'est pas encore utilisée.
14690	Compte général	Les subventions d'investissement des entreprises communales doivent être comptabilisées dans des comptes séparés.
14691	Alimentation en eau	
14692	Traitement des eaux usées	
14693	Gestion des déchets	
14694	Electricité	
148	Amortissements supplémentaires cumulés	Amortissements supplémentaires cumulés à partir du groupe de matières 383. Les amortissements supplémentaires ne doivent pas être comptabilisés directement dans l'immo-

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
		bilisation.
1489	Amortissements supplémentaires cumulés, non attribués	Amortissements supplémentaires du patrimoine administratif non attribuables.
14890	Amortissements supplémentaires cumulés, non attribués	
2	Passif	Le passif se compose des capitaux de tiers et des capitaux propres.
20	Capitaux de tiers	
200	Engagements courants	Engagements provenant de livraisons et de prestations ou autres activités d'exploitation qui sont exigibles ou peuvent devenir exigibles en l'espace d'un an.
2000	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers	Créances de tiers provenant de l'achat ou de l'utilisation de marchandises, de matériel ou de prestations de services. Créances des assurances sociales. Les avoirs sont portés au bilan sous le groupe de matières 1019.
20000	Créanciers	Engagements courants provenant de livraisons et de prestations de tiers. Un sous-compte détaillé doit être tenu pour chaque FS alimenté par des émoluments.
20001	Créanciers, assurances sociales et du personnel	Compte de compensation pour les cotisations de l'employeur et des employés. Les avoirs sont portés au bilan sous le groupe de matières 10191.
2001	Comptes courants avec des tiers	Engagements occasionnés par compensation réciproque avec des tiers (sans comptes postaux ou bancaires). Les comptes courants avec solde débiteur sont portés au bilan sous le groupe de matières 1011. Tenir les comptes courants internes et les comptes courants avec partenaires à consolider sous le groupe de matières 2005.
20010	Comptes courants avec le canton	
20011	Comptes courants avec d'autres communes et syndicats de communes	
20012	Comptes courants avec d'autres tiers	
20018	Comptes courants avec des tiers à l'étranger	
2002	Impôts	Remboursement d'impôts: comptes TVA.
20022	Dettes fiscales de la TVA	Dettes fiscales de la TVA. Tenir un compte par financement spécial. Comptabiliser l'impôt préalable de la TVA dans

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
		le compte 1019.
20022.1	Alimentation en eau (dettes fiscales de la TVA)	
20022.2	Traitement eaux usées (dettes fiscales de la TVA)	
20022.3	Gestion des déchets (dettes fiscales de la TVA)	
20022.4	Electricité (dettes fiscales de la TVA)	
2003	Acomptes reçus de tiers	Acomptes de tiers avant qu'une prestation ne soit fournie. Une fois la prestation fournie, effectuer un report sur le compte matériel approprié. A ne pas confondre avec les dépôts (groupe de matières 2006).
20030	Acomptes reçus de tiers	
2004	Engagements de transfert	Droits de transfert exigés ou acquis. Comptabiliser les droits de transfert éventuels en tant que passifs de régularisation.
2005	Comptes courants internes	Comptes de gestion et de transfert, comptes courants avec des services de la collectivité ou avec des entités à consolider entièrement (séparées par un compte détaillé pour des raisons de consolidation). Les comptes doivent être soldés si possible avant la clôture.
20050	Comptes courants avec entités consolidées	
20052	Comptes de compensation, autres impôts	
20053	Comptes de compensation, salaires	
2006	Dépôts et cautions	Fonds acceptés en vue de leur conservation ou en garantie de prétentions éventuelles (p. ex. garanties de construction, cautionnements en espèces, cautions judiciaires, concours, dépôts pour clés).
2009	Autres engagements courants	
201	Engagements financiers à court terme	Engagement provenant des opérations de financement d'une durée d'un an au maximum.
2010	Engagements envers des intermédiaires financiers	Crédits-relais, financements ou autres prêts d'argent des banques, courtiers, banques postales, etc. Si les comptes postaux et bancaires des groupes de matières 1001 et 1002 présentent des soldes créanciers à la fin de l'exercice, ces soldes doivent être reportés sur le groupe de matières 2010.
20101	Engagements à court terme envers La Poste	
20102	Engagements à court terme envers des banques	

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
20103	Engagements à court terme envers d'autres établissements de crédit	
20107	Engagements à court terme envers des établissements de crédit en monnaies étrangères	
20108	Engagements à court terme envers des établissements de crédit à l'étranger	
2011	Engagements envers les collectivités et les syndicats de communes	Emprunts (dettes) auprès de collectivités publiques, d'entreprises publiques et d'assurances sociales publiques.
20110	Engagements à court terme envers les collectivités et les syndicats de communes	A un an au plus.
2012	Engagements envers des entités consolidées	Emprunts (dettes) auprès d'entités à consolider.
20120	Engagements à court terme envers des entités consolidées	A un an au plus.
2013	Engagements envers des entités indépendantes	Emprunts (dettes) auprès d'entités de la collectivité qui ne sont pas consolidées.
20130	Engagements à court terme envers des entités indépendantes	A un an au plus.
2014	Part à court terme d'engagements à long terme	Un engagement à long terme doit être extourné la dernière année de sa validité. Tranches d'amortissement d'engagements à long terme exigibles en l'espace d'un an.
20140	Part à court terme d'hypothèques	Remboursements ou tranches d'amortissement d'hypothèques exigibles en l'espace d'un an.
20142	Part à court terme de bons de caisse	Remboursements de bons de caisse exigibles en l'espace d'un an.
20143	Part à court terme d'emprunts	Remboursements d'emprunts exigibles en l'espace d'un an.
20144	Part à court terme de prêts à long terme	Remboursements ou tranches d'amortissement de prêts à long terme exigibles en l'espace d'un an et reconnaissances de dettes.
20148	Part à court terme d'engagements à long terme à l'étranger	
2015	Part à court terme des dettes de leasing à long terme	Quote-part issue de contrats de leasing financier à long terme, exigible en l'espace d'un an. Les engagements provenant des contrats de leasing opérationnels ne sont pas inscrits au bilan; ils sont assimilés aux contrats de location.
20150	Part à court terme des dettes de leasing à long terme	
2016	Instruments financiers dérivés	Valeurs de remplacement négatives provenant de l'évaluation de la valeur marchande d'instruments financiers dérivés. Le solde de l'évaluation de tous les instruments dérivés doit être comptabilisé (voir le groupe de matières 1029).

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
2019	Autres engagements financiers à court terme envers des tiers	Engagements financiers à court terme non inscrits dans les groupes de matières 2010 à 2018.
204	Passifs de régularisation	Engagements provenant de livraisons et de prestations dont la collectivité a bénéficié au cours de l'exercice budgétaire, qui n'ont pas été facturées, mais qui doivent être affectées à la période comptable. Revenus ou recettes facturés avant la date de clôture des comptes, qui doivent être crédités dans la période comptable suivante. Pour déterminer les valeurs, des estimations sont parfois nécessaires.
2040	Charges de personnel	Régularisations du groupe de matières 30. Une régularisation temporelle est nécessaire lorsque le montant et l'échéance peuvent être déterminés de façon relativement précise. Si aucune régularisation n'est entreprise, il est également possible de comptabiliser les soldes de vacances, d'heures supplémentaires et de l'horaire mobile dans le groupe de matières 2050.
2041	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	Régularisations du groupe de matières 31.
2042	Impôts	Paiements anticipés pour la période fiscale suivante. Régularisations du groupe de matières 40.
2043	Transferts du compte de résultats	Régularisations des charges et des revenus des groupes de matières 36, 37 et 46, 47.
2044	Charges financières / revenus financiers	Régularisations des groupes de matières 34 et 44.
2045	Autres revenus d'exploitation	Régularisations des groupes de matières 41, 42 et 43.
2046	Passifs de régularisation, compte des investissements	Régularisations des groupes de matières 5 et 6.
205	Provisions à court terme	Sortie de fonds probable ou attendue dans la période comptable suivante en raison d'un événement situé dans le passé.
2050	Provisions à court terme pour des prestations supplémentaires du personnel	Soldes de vacances, d'heures supplémentaires et de l'horaire mobile, comptes courants «heures enseignants», etc. si le montant des engagements est incertain. Dans le cas contraire: groupe de matières 2040. Avoir d'heures qui ne sont pas utilisées au cours de l'année suivante, voir le groupe de matières 2081.
2051	Provisions à court terme pour autres droits du personnel	Indemnités de départ, maintien de la rémunération, plans sociaux, litiges relevant du droit du personnel (action salariale), etc.

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
2052	Provisions à court terme pour procès	Honoraires d'avocat, incluant le montant du dommage et les dépens éventuels.
2053	Provisions à court terme pour les dommages non assurés	<p>Dommmages matériels et responsabilité de l'Etat. Le dommage doit avoir eu lieu avant la date de clôture des comptes.</p> <p>Aucune provision pour d'autres dommages matériels éventuels ne peut être constituée car une telle provision aurait le caractère de réserve latente.</p> <p>La dépréciation de l'objet endommagé doit être comptabilisée sous le groupe de matières 3301 Amortissements non planifiés, immobilisations corporelles.</p>
2054	Provisions à court terme pour cautions et garanties	En cas de cautionnements et de contrats de garantie, une obligation de paiement doit être probable. Si aucune obligation de paiement ne se dessine, les cautionnements et les garanties doivent être présentés en annexe en tant qu'engagements conditionnels.
2055	Provisions à court terme pour d'autres activités d'exploitation	Provisions pour une garantie ou des prestations de réfection probables concernant des activités d'exploitation de la collectivité. Risques provenant des engagements d'achat si ceux-ci ne peuvent être remplis.
2056	Provisions à court terme pour engagements de prévoyance	Risques provenant de conventions de prévoyance dont découlent des prestations qui deviennent exigibles au cours de la période comptable suivante.
2057	Provisions à court terme pour charges financières	Risques provenant d'opérations en rapport avec le patrimoine financier ou le patrimoine administratif qui deviendront probablement des charges financières.
2058	Provisions à court terme du compte des investissements	Dans le cas des immobilisations corporelles, des provisions peuvent être comptabilisées lorsque l'objet est utilisé pour des coûts résiduels, des réserves de garantie et des travaux de finition, afin que l'immobilisation puisse être inscrite au bilan.
20580	Provisions à court terme pour des immobilisations corporelles du compte des investissements	
20581	Provisions à court terme pour des investissements pour le compte de tiers	
20582	Provisions à court terme pour des immobilisations incorporelles	
20586	Provisions à court terme pour des subventions d'investissement	

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
20588	Provisions à court terme pour des investissements extraordinaires	
2059	Autres provisions à court terme	Paiements probables dans la période comptable suivante pour des risques qui ne sont pas contenus dans les groupes de matières 2050 à 2058.
20590	Provisions à court terme pour répartitions fiscales	Paiement dans le délai d'un an.
206	Engagements financiers à long terme	Engagements provenant des opérations de financement d'une durée supérieure à un an.
2060	Hypothèques	Dettes sous forme d'emprunts garanties par gage immobilier, cédules hypothécaires.
20608	Hypothèques, créanciers étrangers	
2062	Bons de caisse	
20628	Bons de caisse, créanciers étrangers	
2063	Emprunts	Emprunts collectifs de la commune auprès de la Centrale d'émission des communes suisses (CCS) ou autre; autres emprunts publics ou privés.
20638	Emprunts, créanciers étrangers	
2064	Prêts, reconnaissances de dettes	
20648	Prêts à long terme, créanciers étrangers	Prêts et reconnaissances de dettes.
2067	Contrats de leasing	
2069	Autres engagements financiers à long terme	
208	Provisions à long terme	Sortie de fonds probable ou attendue au cours d'une période comptable ultérieure en raison d'un événement situé dans le passé. Le poste 2080 est destiné à la statistique financière fédérale; il ne peut être utilisé pour les plans comptables des communes et des cantons.
2081	Provisions à long terme pour les prétentions du personnel	Prétentions non compensées dans l'année suivante (p. ex. avoir d'heures pour congés sabbatiques ou retraite anticipée).
2082	Provisions à long terme pour procès	Honoraires d'avocat, incluant le montant du dommage et les dépens éventuels, qui ne deviennent probables qu'au cours d'une période comptable ultérieure.
2083	Provisions à long terme pour les dommages non assurés	Le dommage doit avoir eu lieu avant la date de clôture des comptes tandis que la sortie de fonds pour l'indemnisation de tiers interviendra au cours d'une période comptable ultérieure. Aucune provision pour d'autres dommages matériels éventuels ne peut être constituée car une telle provision aurait le caractère de réserve latente. La dépréciation de l'objet endommagé ou détruit

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
		doit être comptabilisée sous le groupe de matières 3301 Amortissements non planifiés, immobilisations corporelles.
2084	Provisions à long terme pour cautions et garanties	En cas de cautionnements et de contrats de garantie, une obligation de paiement au cours d'une période comptable ultérieure doit être probable. Si aucune obligation de paiement ne se dessine, les cautionnements et les garanties doivent être présentés en annexe en tant qu'engagements conditionnels.
2085	Provisions à long terme pour d'autres activités d'exploitation	Provisions pour une garantie ou des prestations de réfection probables concernant des activités d'exploitation de la collectivité, qui conduisent à une sortie de fonds uniquement au cours d'une période comptable ultérieure. Risques provenant des engagements d'achat qui conduisent, s'ils ne peuvent pas être respectés, à une sortie de fonds uniquement au cours d'une période comptable ultérieure.
2086	Provisions à long terme pour engagements de prévoyance	Rentes transitoires ou de raccordement pour préretraités n'ayant pas atteint l'âge de l'AVS, pour autant qu'une convention ait été conclue à cet égard. Les garanties de découvert des caisses de pension doivent être présentées en tant qu'engagements conditionnels.
2087	Provisions à long terme pour charges financières	Risques provenant d'opérations en rapport avec le patrimoine financier ou le patrimoine administratif qui deviendront probablement des charges financières au cours d'une période comptable ultérieure.
2088	Provisions à long terme du compte des investissements	Dans le cas des immobilisations corporelles, des provisions peuvent être comptabilisées lorsque l'objet est utilisé pour des coûts résiduels, des réserves de garantie et des travaux de finition qui seront exécutés au cours d'une période comptable ultérieure, afin que l'immobilisation puisse être inscrite au bilan.
20880	Provisions à long terme pour des immobilisations corporelles du compte des investissements	
20881	Provisions à long terme pour des investissements pour le compte de tiers	
20882	Provisions à long terme pour des immobilisations incorporelles	
20886	Provisions à long terme pour des subventions d'investissement	
20888	Provisions à long terme pour des investissements extraordinaires	
2089	Autres provisions à long terme du compte	Provisions pour risques qui ne peuvent pas être

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
	de résultats	saisies dans les groupes de matières 2080 à 2088.
20890	Provisions à long terme pour répartitions fiscales	Paiement probable au cours de la période suivante.
209	Engagements envers les financements spéciaux et les fonds enregistrés comme capitaux de tiers	Les financements spéciaux et les fonds nécessitent une base légale. Ils sont affectés aux capitaux de tiers ou aux capitaux propres. Les charges et les revenus des financements spéciaux sont portés au compte de résultats, tandis que les dépenses et les recettes d'investissement sont portées au compte des investissements. Les soldes des financements spéciaux sont inscrits au bilan.
2091	Engagements envers les fonds enregistrés comme capitaux de tiers	Excédents de revenus cumulés des fonds enregistrés comme capitaux de tiers. Dans le cas des fonds, les revenus ou les fonds publics communs sans rapport causal avec l'utilisation, comme les contributions de remplacement pour abris, sont en règle générale affectés de par la loi. Tenir un compte détaillé pour chaque fonds.
20910	Contributions de remplacement pour abris	
2092	Engagements envers les legs et fondations sans personnalité juridique propre enregistrés comme capitaux de tiers	Legs et fondations sans personnalité juridique propre (libéralités affectées au sens de l'art. 92 OCo) attribués aux capitaux de tiers.
29	Capitaux propres	
290	Financements spéciaux, engagements (+) et avances (-)	Excédents de revenus cumulés de financements spéciaux, considérés comme capitaux propres. Les charges et les revenus des financements spéciaux sont portés au compte de résultats, tandis que les dépenses et les recettes d'investissement sont portées au compte des investissements. Les soldes des financements spéciaux sont inscrits au bilan.
2900	Financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres	Tenir un compte détaillé pour chaque entreprise communale.
29000	Financement spécial, service du feu xy	xy = dans la désignation du compte, indiquer impérativement s'il s'agit d'un FS à sens unique ou normal.
29001	Financement spécial, alimentation en eau	
29002	Financement spécial, traitement des eaux usées	
29003	Financement spécial, gestion des déchets	
29004	Financement spécial, électricité	
292	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
2920	Réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	Réserves composées des excédents comptables ou des améliorations budgétaires des différentes tâches. Tenir un compte détaillé pour chaque tâche (NGP).
293	Préfinancements	Les préfinancements à proprement parler ne sont pas admis. Ce groupe de matières est destiné aux financements spéciaux à vocation de préfinancement. De tels financements spéciaux doivent impérativement être prévus dans un règlement communal.
2930	Préfinancements	Comptabiliser les attributions aux préfinancements des capitaux propres dans les groupes de matières 3893/4893 (exceptions: alimentation en eau et traitement des eaux usées).
29300	Compte général	Comptabiliser les attributions aux préfinancements des capitaux propres dans les groupes de matières 3893/4893.
29301	Alimentation en eau, maintien de la valeur	Comptabiliser les attributions au FSMV «alimentation en eau» dans le groupe de matières 3510 et les prélèvements, dans le groupe de matières 4510.
29302	Traitement des eaux usées, maintien de la valeur	Comptabiliser les attributions au FSMV «traitement des eaux usées» dans le groupe de matières 3510 et les prélèvements, dans le groupe de matières 4510.
29303	Gestion des déchets, maintien de la valeur	
29304	Electricité, maintien de la valeur	
294	Réserves	
2940	Réserve de politique financière	
29400	Amortissements supplémentaires	Amortissements supplémentaires selon les articles 84 et 85 OCo.
296	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	Solde de la modification du bilan par réévaluation des immobilisations corporelles et financières du patrimoine financier lors du passage au MCH2 et variations de valeur par réévaluation périodique du patrimoine financier.
2960	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	
29600	Réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier	Réévaluation du patrimoine financier lors du passage au MCH2. Toute autre attribution est exclue. Prélèvements et dissolution selon les dispositions transitoires 3 OCo. Prélèvements: groupe de matières 4896.
29601	Réserve de fluctuation	Constitution et utilisation selon l'article 81a, alinéas 2 et 3 et les dispositions transitoires 3.2.5 ss OCo. Attributions et prélèvements: groupes de matières 3896 et 4896.
2961	Réserve de valeur marchande sur instru-	Réserve de fluctuation de valeur du patrimoine

3 Plan comptable

Bilan

Compte	Désignation	Remarques
	ments financiers	financier permettant d'éviter une volatilité excessive du compte de résultats. Une base réglementaire est nécessaire.
298	Autres capitaux propres	Postes ne relevant d'aucun autre groupe de matières des capitaux propres (p. ex. capital de dotation).
2980	Autres capitaux propres	
299	Excédent/découvert du bilan	Solde provenant des excédents et des déficits cumulés du compte de résultats. En cas de découvert (signe négatif), le poste reste du côté du passif.
2990	Résultat annuel	Résultat de l'exercice, sans le résultat des fonds enregistrés comme capitaux propres ni celui des legs et fondations enregistrés comme capitaux propres. Le solde est reporté au début du nouvel exercice sur le groupe de matières 2999.
2999	Résultats cumulés des années précédentes	Solde des résultats cumulés du compte de résultats, également intitulé «fortune nette».

3 Plan comptable

3.1.2 Classification fonctionnelle

Structure des comptes: 4 chiffres; modèle: 9999

Les fonctions de 1 à 3 chiffres sont obligatoires.

Si le 4^e chiffre ≠ 0: numéro obligatoire; les autres chiffres en 4^e position peuvent être librement définis (recommandation pour les organisations régionales: chiffres 6 à 9).

Structure des comptes (avec le groupe de matières): **xxxx.xxxx.xx**

Fonction	Désignation	Remarques
0	Administration générale	
01	Législatif et exécutif	
011	Législatif	
0110	Législatif	Assemblée communale, conseil général, conseil de ville, parlement communal, votations, référendums, matériel de vote, élections, service des urnes, scrutateurs, bureau électoral, commission de gestion, commission de vérification des comptes, honoraires pour la vérification des comptes, financement des partis.
012	Exécutif	
0120	Exécutif	Conseil communal, conseil municipal, conseil de ville, commissions de l'exécutif (pour autant qu'elles ne relèvent pas d'une autre fonction), promotions civiques.
02	Services généraux	
021	Administration des finances et registre des impôts	
0210	Administration des finances et registre des impôts	Cette fonction n'est pas obligatoire; elle n'est utilisée que si l'administration des finances et le registre des impôts ne relèvent pas de la fonction 0220 (cf. remarque concernant la fonction 0220).
022	Services généraux	
0220	Services généraux	Secrétariat communal, office du personnel, administration des constructions, commission des constructions, secrétariat des constructions (police des constructions: voir fonction 1400), protection des données (s'il s'agit d'un service transversal), informatique, centre de traitement des données, centrale du matériel, archives communales, recensement, administration des finances et registre des impôts (s'ils constituent une fonction distincte, il doit obligatoirement s'agir de la fonction 0210), gestion des immeubles (si le service gère à la fois des biens-fonds du patrimoine administratif et des biens-fonds du patrimoine financier; sinon: fonction concernée).

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
029	Immeubles administratifs	Tâches dans le domaine des immeubles administratifs qui ne relèvent pas d'une autre fonction.
0290	Immeubles administratifs	Bâtiments administratifs, maison communale, salle communale, bâtiments polyvalents (sauf en cas de fonction précise), tous les autres bâtiments publics, pour autant qu'ils ne relèvent pas d'une autre fonction. Loyers de bureaux (sauf s'ils sont comptabilisés sous une fonction précise).
1	Ordre et sécurité publics, défense	
11	Sécurité publique	
111	Police	
1110	Police	Police municipale, police communale, police cantonale, police du lac, services de sûreté, services de garde, Securitas, contrôle des chiens, contrôle des bateaux, entraide administrative et assistance à l'exécution, bureau des objets trouvés.
112	Sécurité routière	
1120	Sécurité routière	Réglementation et contrôle du trafic routier, police routière, contrôle des cycles, comptage du trafic, vignettes pour cyclomoteur (sécurité dans l'aviation: voir fonction 6320; places de stationnement: voir fonction 6155).
12	Justice	
120	Justice	
1200	Justice	Service juridique de la commune.
14	Questions juridiques	
140	Questions juridiques	
1400	Questions juridiques	Police des constructions, contrôle des habitants, police des étrangers, poids et mesures, cadastre et mensuration officielle, bureau de l'égalité, consultation juridique, protection des locataires, droit de cité, naturalisations, affichage, autorisations de réclame, marchés, poids publics, police industrielle, police du commerce, patentes, service de médiation, surveillance du feu.
1402	Protection de l'enfant et de l'adulte	PEA
15	Service du feu	
150	Service du feu	

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
1500	Service du feu	Corps communal des sapeurs-pompiers, service de lutte contre la pollution par les hydrocarbures, prévention contre l'incendie, police du feu, contrôle des stocks de foin, interventions en cas de catastrophe, appareils et installations d'extinction, réservoirs d'eau d'extinction, exercices, cours, taxes d'exemption, remboursements de tiers suite à une intervention.
1506	Service du feu, organisation régionale	Corps régionaux des sapeurs-pompiers (syndicat de communes, contrats d'affiliation).
16	Défense	
161	Défense militaire	
1610	Défense militaire	Stands de tir, installations de tir, tirs obligatoires, quartier-maître local, cantonnement de troupes, recrutement, inspections, libération des obligations militaires, associations militaires.
162	Défense civile	
1620	Protection civile	Organisations de protection civile, cours, matériel de la protection civile, constructions de la protection civile, subventions aux abris de la protection civile (stockage obligatoire: voir fonction 8500), remboursements de tiers suite à une intervention.
1621	Etat-major communal de conduite	Organe de conduite communal (OCCne).
1626	Organisation régionale de protection civile	Organisations régionales de protection civile (syndicat de communes, contrats d'affiliation).
1627	Etat-major régional de conduite	Organe de conduite régional (OCRég).
2	Formation	
21	Scolarité obligatoire	
211	Cycle d'entrée	
2110	Ecole enfantine	Fonctionnement général de l'école enfantine, y compris soutien pédagogique ambulatoire et encadrement pendant les horaires blocs, enseignement dans les écoles enfantines à journée continue, classes d'accueil, cours de français langue seconde, classes spéciales, cours d'appui et logopédie, thérapies (encadrement en dehors des horaires blocs).

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
2111	Cycle élémentaire	Cycle qui regroupe les deux années d'école enfantine et les deux premières années d'école primaire et formes de collaboration entre l'école enfantine et les premières années d'école primaire. Fonctionnement général de l'école, y compris soutien pédagogique ambulatoire et encadrement pendant les horaires blocs, enseignement dans les écoles à journée continue, classes d'accueil, cours de français langue seconde, classes spéciales.
212	Degré primaire	
2120	Degré primaire	Fonctionnement général de l'école primaire, y compris soutien pédagogique ambulatoire et encadrement pendant les horaires blocs, enseignement, classes d'accueil, cours de français langue seconde, classes spéciales, activités créatrices sur textiles, devoirs surveillés, cours d'appui et logopédie.
213	Degré secondaire I	
2130	Degré secondaire I	Fonctionnement général de l'école secondaire, y compris soutien pédagogique ambulatoire et encadrement pendant les horaires blocs, enseignement, laboratoire de langues, classes préprofessionnelles, classes d'accueil, cours de français langue seconde, classes spéciales, formation en sport.
214	Ecoles de musique	
2140	Ecoles de musique	Ecoles de musique au niveau de la scolarité obligatoire, subventions aux écoles de musique, subventions communales à l'enseignement privé de la musique.
217	Bâtiments scolaires	
2170	Bâtiments scolaires	Bâtiments des écoles, salles de gymnastique, installations extérieures, autres bâtiments et locaux destinés à l'enseignement.
218	Accueil à journée continue	
2180	Accueil à journée continue	Accueil, y compris pour les repas, d'enfants et d'adolescents fréquentant l'école obligatoire; par exemple écoles à journée continue (sans les charges liées à l'enseignement), services d'accueil d'élèves, écoles gardiennes, pause de midi surveillée ou cantines, encadrement pendant les heures marginales, devoirs surveillés.

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
219	Scolarité obligatoire	Tâches dans le domaine de la scolarité obligatoire (21) qui ne peuvent pas être rattachées à une fonction spécifique. Les fonctions 2198 et 2199 sont à disposition pour les autres tâches qui ne seraient pas mentionnées ailleurs.
2190	Direction et administration des écoles	Secrétariat scolaire, administration des écoles, direction d'école. Subdivision possible: attribution de la fonction 2191 à la direction d'école.
2192	Bibliothèque scolaire	Bibliothèque propre à l'école (si elle ne relève pas de la bibliothèque communale sous la fonction 3210).
2193	Manifestations scolaires	Manifestations non attribuées à une seule classe.
2194	Sport scolaire facultatif	Sport scolaire facultatif, subventions en faveur du sport scolaire facultatif dans le cadre de la scolarité obligatoire (le sport scolaire obligatoire est comptabilisé dans les degrés scolaires respectifs).
2195	Transport d'élèves	Transport d'élèves, contributions aux frais des abonnements, patrouilleurs scolaires (si la fonction 2196 n'est pas utilisée), bus scolaire.
2196	Participation des parents	Conseil des parents, participation des parents dans le cadre de la scolarité obligatoire.
2197	Service social scolaire	Service psychologique scolaire.
22	Ecoles spécialisées	
220	Ecoles spécialisées	
2200	Ecoles spécialisées	Ecoles de logopédie, écoles de pédagogie curative, encadrement, placements.
23	Formation professionnelle initiale	
230	Formation professionnelle initiale	
2300	Formation professionnelle initiale	Coûts des écoles professionnelles propres à la commune.
29	Formation, autres	
291	Administration	
2910	Administration	Commissions scolaires, commission de l'école enfantine, commission de la formation, gestion opérationnelle ou soutien de la formation, coordination et monitoring de l'ensemble des politiques scolaires, des plans et des programmes (administration de la scolarité obligatoire: voir fonction 2190, bâtiments scolaires: voir fonction 2170).
299	Formation	Tâches dans le domaine de la formation qui ne relèvent pas d'une autre fonction.
2990	Formation, autres	Orientation professionnelle, associations rattachées à l'école, perfectionnement en économie familiale, tous les cours de formation continue

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
		suisvis après la scolarité obligatoire.
2991	Formation des adultes	Cours, manifestations, contributions dans le cadre de la formation des adultes.
3	Culture, sports et loisirs, Eglises	
31	Héritage culturel	
311	Musées et arts plastiques	
3110	Musées et arts plastiques	Promotion culturelle, musée local, musées, acquisition d'objets d'art.
312	Conservation des monuments historiques et protection du paysage	
3120	Conservation des monuments historiques et protection du paysage	Etudes archéologiques, fouilles, restaurations, monuments d'art et d'histoire, châteaux et châteaux forts, protection du patrimoine, protection des biens culturels, conservation des sites construits.
32	Culture, autres	
321	Bibliothèques	
3210	Bibliothèques	Bibliothèque communale, société de lecture (bibliothèque scolaire: voir fonction 2192).
322	Musique et théâtre	
3220	Musique et théâtre	Théâtre, sociétés de chant, de théâtre et de musique, concerts, cirque.
329	Culture	Tâches dans le domaine culturel qui ne relèvent pas d'une autre fonction.
3290	Culture, autres	Activités culturelles, commission culturelle, culture villageoise, histoire locale, chronique locale, société folklorique, société des costumes, drapeaux, fête nationale, décoration des rues du village, halle (pour autant qu'elle ne relève pas d'une autre fonction), congrès, maison des congrès, jumelages, jardins zoologiques ou botaniques, aquariums, sentiers didactiques en forêt et institutions similaires.
33	Médias	
331	Films et cinéma	
3310	Films et cinéma	Films, cinéma.

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
332	Mass media	Promotion de matériel culturel destiné à la diffusion télévisée, radiophonique ou sur Internet; promotion d'écrivains, édition de livres et de journaux, salons du livre et productions multimédias (centrales des imprimés des collectivités publiques: voir fonction 0220; fourniture de matériel destiné aux tâches de formation: voir domaine d'activité 2).
3320	Mass media	Télévision, radio, presse, journal local, livres, multimédias, site Internet de la commune, informations. Feuille officielle d'avis: fonction 3320 (ou dans l'une des fonctions 3322 à 3329).
3321	Antennes collectives, télé-réseau (entreprise communale)	Installation, exploitation et entretien d'antennes collectives et de télé-réseaux propres pour la radio et la télévision, participation aux coûts d'installations exploitées conjointement.
34	Sports et loisirs	
341	Sports	
3410	Sports	Champs de bouées, ports de plaisance, installations sportives, piscines en plein air et piscines couvertes, patinoires, saunas, cours de natation et de gymnastique (sans le sport scolaire), événements sportifs, parcours Vita (parcours de santé), Jeunesse et sport, allées d'équitation, associations sportives et de tir (installations sportives liées à des institutions de formation: voir fonction 2170 ou 2194).
342	Loisirs	
3420	Loisirs	Espaces verts, parcs publics, pelouses de jeu et places de jeu Robinson, chemins de randonnée pédestre, chemins de rive et aménagement des rives, service des espaces verts, jardins familiaux, places de camping, places de jeu, foyers de vacances, passeport vacances, centres de loisirs, ludothèque (jardins zoologiques ou botaniques, aquariums, sentiers didactiques en forêt et institutions similaires: voir fonction 3290; installations de loisirs liées à des institutions de formation: voir fonction 2170).
35	Eglises et affaires religieuses	
350	Eglises et affaires religieuses	Administration, gestion opérationnelle ou soutien des Eglises et des affaires religieuses. Les fonctions 3508 et 3509 sont à disposition pour les autres tâches qui ne seraient pas mentionnées ailleurs.
3500	Eglises et affaires religieuses	Administration, gestion opérationnelle ou soutien des Eglises et des affaires religieuses. Voir le plan distinct destiné aux paroisses.

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
4	Santé	
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	
411	Hôpitaux	
4110	Hôpitaux	Hôpitaux privés.
412	Etablissements médico-sociaux	
4120	Etablissements médico-sociaux	Construction, gestion, entretien ou soutien d'établissements fonctionnant 24h sur 24 et accueillant des personnes pour un traitement ou une prise en charge résidentielle. Le séjour peut être motivé par des raisons médicales ou sociales et il dure en principe un certain temps; établissements médico-sociaux, foyers, lotissements et appartements pour personnes âgées avec offre de soins (logement pour personnes âgées sans suivi médical ni offre de soins: voir fonction 5340), homes médicalisés, maisons de convalescence, bains thermaux.
42	Soins ambulatoires	
421	Soins ambulatoires	
4210	Soins ambulatoires	Organisation d'aide et de soins à domicile (maintien à domicile), moyens auxiliaires, aide familiale, sage-femme, centres de puériculture, sociétés de samaritains, Croix-Rouge suisse.
422	Services de sauvetage	
4220	Services de sauvetage	Ambulances, police sanitaire, Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega), service de secours sur l'eau.
43	Promotion de la santé	
431	Prévention de l'abus d'alcool et de drogues	
4310	Prévention de l'abus d'alcool et de drogues	Mesures prophylactiques et thérapeutiques; prévention de l'alcoolisme et de la toxicomanie, lutte contre l'alcoolisme et la toxicomanie, distribution contrôlée de drogues, centres de désintoxication, logements protégés à but thérapeutique.
432	Lutte contre les maladies, autres	
4320	Lutte contre les maladies, autres	Lutte contre les maladies, épidémiologie, campagnes de vaccination, campagnes de radiographie, subventions à des institutions telles que la Ligue contre le cancer, la Ligue contre le rhumatisme ou encore la Ligue pulmonaire.
433	Service médical scolaire	

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
4330	Service médical scolaire	Visites médicales des élèves, médecin scolaire, pharmacie scolaire, hygiène scolaire (service dentaire scolaire: voir fonction 4331).
4331	Service dentaire scolaire	Dentiste scolaire, hygiène dentaire, clinique dentaire scolaire.
434	Contrôle des denrées alimentaires	
4340	Contrôle des denrées alimentaires	Contrôle facultatif des champignons (contrôle de l'eau/de l'eau potable - autocontrôles: voir, respectivement, les fonctions 341x et 710x).
49	Santé publique	
490	Santé publique	Tâches dans le domaine de la santé publique qui ne relèvent pas d'une autre fonction.
4900	Santé publique	Désinfections, mesures d'hygiène, commission sanitaire, autorité sanitaire, information et conseils sanitaires, service d'urgence, transport de malades.
5	Sécurité sociale	
52	Invalidité	
523	Foyers pour invalides	
5230	Foyers pour invalides	Construction, gestion, entretien ou soutien d'établissements destinés à loger, employer, prendre en charge et promouvoir les personnes invalides; foyers pour personnes invalides, centres de réadaptation, ateliers protégés, subventions aux centres pour handicapés de la vue et aux associations de handicapés de la vue, subventions à d'autres associations défendant les intérêts de personnes invalides.
524	Prestations aux invalides	
5240	Prestations aux invalides	Prestations accordées individuellement à des personnes invalides.
53	Vieillesse et survivants	
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	
5310	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)	Agence AVS communale, contributions AVS des pouvoirs publics (sans les cotisations de l'employeur), cotisations AVS des personnes sans activité lucrative.
532	Prestations complémentaires à l'AVS / AI	
5320	Prestations complémentaires à l'AVS / AI	Prestations complémentaires à l'AVS / AI (sans la réduction des primes d'assurance-maladie).
533	Prestations aux retraités	

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
5330	Prestations aux retraités	Retraites, prestations aux retraités, rentes transitoires, rentes de raccordement, allocations de renchérissement pour les retraités.
534	Logements pour personnes âgées	
5340	Logements pour personnes âgées	Foyers, résidences, appartements et lotissements pour personnes âgées, sans suivi médical ni offre de soins (EMS: voir fonction 4120).
535	Prestations de vieillesse	
5350	Prestations de vieillesse	Prestations en faveur des personnes âgées non comprises dans les fonctions 5310 à 5340, institutions d'aide aux personnes âgées (p. ex. Pro Senectute), etc.
54	Famille et jeunesse	
541	Allocations familiales	
5410	Allocations familiales	Allocations familiales selon les législations fédérale et cantonale (sans les cotisations de l'employeur).
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	
5430	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	Avance de contributions d'entretien, recouvrement de contributions d'entretien.
544	Protection de la jeunesse	
5440	Protection de la jeunesse (en général)	Offices de la jeunesse, secrétariats de la jeunesse, protection de la jeunesse, Pro Juventute, subventions à des institutions soutenant les enfants et les jeunes, surveillance du placement d'enfants.
5441	Foyers pour enfants et adolescents	Foyers pour enfants et adolescents, orphelinats, maisons d'éducation; construction, gestion et entretien de foyers propres à la commune et subventions en faveur d'autres foyers.
5444	Animation de jeunesse	Selon les dispositions de l'ordonnance du 2 novembre 2011 sur les prestations d'insertion sociale (OPIS).
545	Prestations aux familles	
5450	Prestations aux familles (en général)	Centres de consultation conjugale et familiale, protection de la famille, aide à la famille, subventions en faveur de l'accueil d'enfants en bas âge.
5451	Crèches et garderies	Institutions offrant une prise en charge professionnelle des enfants, subventions en faveur de telles institutions, groupes de jeu (accueil de jour en relation avec le domaine de la formation: voir fonction 2180).
5452	Accueil familial de jour	Subventions à des organisations propres à la

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
		commune.
5458	Association d'accueil familial de jour	Subventions à des organisations régionales d'accueil familial de jour, coordination de l'accueil familial de jour.
55	Chômage	
552	Prestations aux chômeurs	
5520	Prestations aux chômeurs	Prestations individuelles aux chômeurs; aide sociale en faveur des chômeurs, soutien aux chômeurs, salaires sociaux, aide aux chômeurs en fin de droit.
559	Chômage	Tâches dans le domaine de l'aide aux chômeurs qui ne relèvent pas d'une autre fonction.
5590	Chômage	Administration et prestations dans le domaine du chômage; offices du travail, offices régionaux de placement, recherche de travail, services de l'emploi, mesures relatives au marché du travail, programmes d'intégration et d'occupation destinés aux chômeurs et aux chômeurs en fin de droit.
56	Logements sociaux	
560	Logements sociaux	
5600	Logements sociaux	Administration, construction, entretien et exploitation de logements sociaux; prestations de soutien telles qu'allocations de loyer, aides pour le logement (encouragement à la construction de logements: voir fonction 7900).
57	Aide sociale et asile	
571	Aides supplémentaires	
5710	Aides supplémentaires	Aides cantonales supplémentaires (AVS/AI), allocations versées selon le droit cantonal, allocations de vieillesse, compléments communaux aux aides cantonales (sans les primes d'assurance-maladie). Allocations ne relevant pas du financement des séjours en institution.
5711	Allocations selon décret	Allocations selon décret.
572	Aide matérielle	
5720	Aide matérielle légale	Soutien selon la législation cantonale en matière d'aide sociale; aide matérielle en faveur de ressortissants cantonaux, suisses et étrangers, frais de rapatriement, chômeurs en fin de droit (il est possible de tenir des comptes personnels en utilisant une numérotation continue).
5721	Aide matérielle à bien plaire	Aide matérielle à bien plaire en faveur de ressortissants cantonaux, suisses et étrangers, frais de rapatriement.

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
573	Asile	
5730	Asile	Prestations ou soutien dans le domaine de la politique en matière d'asile et de réfugiés; encadrement des requérants d'asile, aide aux réfugiés, promotion de l'intégration, rémunération des personnes encadrant les réfugiés, location de logements, contributions en faveur des requérants d'asile, frais de rapatriement.
579	Aide sociale	Tâches dans le domaine de l'aide sociale qui ne relèvent pas d'une autre fonction.
5790	Aide sociale	Tâches du domaine de l'aide sociale ne pouvant être rattachées à aucune fonction spécifique; autorité sociale, commission des affaires sociales, secrétariat des affaires sociales, aide aux réfugiés, sociétés d'utilité publique, campagnes de ventes à prix réduits, Secours d'hiver, repas, intégration, frais de personnel pour les assistants sociaux selon la LPEA.
5796	Service social régional	Subvention en faveur du service social ou frais des services sociaux (y compris les frais de traitement et les frais administratifs). Il est possible de tenir des comptes personnels en utilisant une numérotation continue.
5799	Compensation des charges de l'aide sociale	Compensation des charges de l'aide sociale.
59	Actions d'entraide sociale	
592	Actions d'entraide en Suisse	
5920	Actions d'entraide en Suisse	Prestations à vocation d'aide, parrainage de communes suisses en difficulté; prestations d'entraide volontaire au profit d'autres cantons ou communes, parrainages d'autres communes, actions d'entraide en Suisse.
593	Actions d'entraide à l'étranger	
5930	Actions d'entraide à l'étranger	Contributions à des institutions d'utilité publique actives à l'étranger (Caritas, EPER, CICR, etc.); contributions à l'aide au développement, aide humanitaire à l'étranger, actions d'entraide à l'étranger.
6	Transports et télécommunications	
61	Circulation routière	
613	Routes cantonales, autres	Sans les routes principales au sens de la loi fédérale du 22 mars 1985 concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (LUMin).

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
6130	Routes cantonales	Administration, prestations, exploitation, construction, entretien en rapport avec les routes cantonales (sécurité routière: voir fonction 1120).
615	Routes communales	
6150	Routes communales	Administration, prestations, exploitation, construction, entretien en rapport avec le réseau de routes communales; routes communales, pavages, déblaiement de la neige, signalisation, éclairages des rues, numérotation des immeubles, installations piétonnières, pistes cyclables, itinéraires VTT (sécurité routière: voir fonction 1120). Les fonctions 6151 à 6154 sont disponibles pour d'éventuelles subdivisions (p. ex. selon les types de routes comme les pistes cyclables, les chemins pour piétons, etc.).
6155	Places de stationnement	Places de stationnement, parkings couverts, installations de type park-and-ride, parcomètres.
618	Routes privées	
6180	Routes privées	Routes appartenant à des particuliers, pour autant qu'elles ne soient pas uniquement affectées à l'agriculture et à la sylviculture.
619	Routes, autres	Tâches dans le domaine des routes qui ne relèvent pas d'une autre fonction.
6190	Routes, autres	Administration, prestations, exploitation, construction, entretien en rapport avec les routes qui ne relèvent pas des fonctions 61x à 618x (centre d'entretien: voir la fonction 6191 pour autant qu'il ne relève pas de la fonction 6150).
6191	Centre d'entretien	Centre d'entretien (s'il ne relève pas de la fonction 6150).
62	Transports publics	
621	Infrastructures ferroviaires	
6210	Infrastructures ferroviaires	Infrastructures destinées au trafic ferroviaire (construction, entretien, acquisitions); infrastructures ferroviaires, subventions pour les gares et les lignes de chemin de fer, lignes de chemin de fer privées.
622	Trafic régional	
6220	Trafic régional	Subventions d'exploitation versées aux CFF et aux entreprises concessionnaires assurant le trafic régional; entreprises de transport régionales du trafic général, couverture des déficits des lignes de chemin de fer privées, bus nocturnes.
623	Trafic d'agglomération	

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
6230	Trafic d'agglomération	Subventions au trafic de proximité et aux transports au sein de l'agglomération (p. ex. communauté tarifaire); trafic local, bus local, services de transport urbains.
629	Transports publics	Tâches dans le domaine des transports publics qui ne relèvent pas d'une autre fonction.
6290	Transports publics	Tâches et subventions dans le domaine des transports publics (62) qui ne peuvent être rattachées à une fonction spécifique; taxis, cartes journalières des CFF, billets à prix réduit.
6291	Transports publics, part de la commune	Part de la commune à la compensation des charges des transports publics.
63	Transports, autres	
631	Navigation	
6310	Navigation	Administration ou soutien des activités ayant trait à l'exploitation, à l'utilisation, à la mise en place et à l'entretien de réseaux de navigation; ports, navigation, subventions aux sociétés de navigation, encaissement des émoluments pour l'usage commun accru des eaux, des loyers pour les places d'amarrage et des émoluments d'accès aux installations portuaires (quote-part à l'impôt sur les bateaux: voir fonction 9500).
632	Aviation et navigation spatiale	
6320	Aviation et navigation spatiale	Surveillance et édicton de prescriptions, administration ou soutien des activités ayant trait à l'exploitation et à l'utilisation de réseaux et d'installations de trafic aérien; aéroports, navigation aérienne, sécurité de la navigation aérienne, développement de la navigation aérienne.
633	Autres systèmes de transport	
6330	Autres systèmes de transport	Administration ou soutien des activités ayant trait à l'exploitation, à l'utilisation, à la construction et à l'entretien des autres systèmes de transport; chemins de fer de montagne, télésièges, téléskis, téléphériques.
634	Planification générale des transports	
6340	Planification générale des transports	Planification des transports en général, planification globale des transports.
64	Télécommunications	
640	Télécommunications	

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
6400	Télécommunications	Administration ou soutien des activités ayant trait à la mise en place, à l'extension, à l'amélioration, à l'exploitation et à l'entretien de réseaux de télécommunications (systèmes postaux, téléphoniques ou sans fil, transmission par satellites); réseaux de communications, poste, services postaux (antennes collectives et télé-réseau: voir fonction 3321).
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	
71	Alimentation en eau	
710	Alimentation en eau	
7100	Alimentation en eau (en général)	Fontaines publiques.
7101	Alimentation en eau (entreprise communale)	Construction, exploitation et entretien d'installations d'alimentation en eau propres, hydrantes.
7106	Service régional des eaux	Système régional d'alimentation en eau (commune-siège) ou subvention aux installations régionales, syndicats de communes.
72	Traitement des eaux usées	
720	Traitement des eaux usées	
7200	Traitement des eaux usées (en général)	Protection des eaux (corrections de cours d'eau: voir fonction 7410).
7201	Traitement des eaux usées (entreprise communale)	Construction, exploitation et entretien d'équipements d'assainissement, de conduites d'évacuation, d'installations d'épuration des eaux, de canalisations, de stations de pompage des eaux usées.
7202	Station d'épuration (entreprise communale)	Construction, exploitation et entretien d'une station d'épuration propre.
7206	Equipements régionaux d'assainissement	Equipements régionaux d'assainissement (commune-siège) ou subvention aux équipements régionaux, syndicats de communes.
7207	Station régionale d'épuration	Station régionale d'épuration (commune-siège) ou participation aux coûts d'une station exploitée conjointement.
73	Gestion des déchets	
730	Gestion des déchets	

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
7300	Incinération des cadavres d'animaux	Cette fonction ne doit être prévue que si des raisons d'organisation l'exigent (centre collecteur pour plusieurs communes). Les charges nettes sont alors reportées dans la fonction Gestion des déchets. Dans les autres cas, les charges et les revenus de l'incinération des cadavres d'animaux doivent être comptabilisés directement dans la fonction 7301 Gestion des déchets (entreprise communale).
7301	Gestion des déchets (entreprise communale)	Décharges publiques, élimination des déchets, décharges à compartiments multiples, enlèvement du verre et des déchets encombrants, collecte séparée des déchets, huiles usées, ferraille, gravats, etc.
7302	Usines d'incinération des ordures ménagères (entreprise communale)	Construction, exploitation et entretien d'usines d'incinération des ordures ménagères, participation aux coûts d'usines exploitées conjointement.
7306	Gestion régionale des déchets	Gestion régionale des déchets (commune-siège) ou participation aux coûts de postes de collecte exploités conjointement.
7307	Usine régionale d'incinération des ordures ménagères	Usine régionale d'incinération des ordures ménagères (commune-siège) ou participation aux coûts d'une usine exploitée conjointement.
74	Aménagements	
741	Corrections de cours d'eau	
7410	Corrections de cours d'eau	Réalisation, exploitation, entretien ou extension de corrections de cours d'eau; entretien des eaux publiques, correction des eaux, écluses, taxes des digues, régulation des lacs. (Les taxes des digues peuvent aussi être comptabilisées dans la fonction 9106.)
742	Ouvrages de protection	Soutien à l'exploitation, à la réalisation, à l'entretien ou à l'extension d'ouvrages de protection contre les avalanches, les chutes de pierres, les coulées de boue, etc. Reboisements à des fins de protection contre les avalanches.
7420	Ouvrages de protection	
745	Dangers naturels	
7450	Dangers naturels	Mesures visant à garantir la préservation des paysages, mesures découlant de la carte des dangers, mesures de protection de l'espace vital de la population, relevés en vue de l'évaluation de la sécurité, assurance pour les frais d'intervention.
75	Protection des espèces et du paysage	
750	Protection des espèces et du paysage	

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
7500	Protection des espèces et du paysage	Mesures et activités visant à protéger des espèces animales et végétales ou à permettre leur réintroduction, ainsi qu'à protéger et à reconstituer des écosystèmes, des biotopes et des paysages naturels ou semi-naturels; protection de la nature, protection du paysage, réserves naturelles, zones écologiques, mesures de protection, protection des espèces, étangs, biotopes, biodiversité, associations de protection de la nature, parc naturel.
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	
761	Protection de l'air et du climat	
7610	Protection de l'air et du climat	Mesures et activités visant à réduire les émissions atmosphériques ou la concentration de substances polluantes dans l'atmosphère, ainsi que les émissions de gaz à effet de serre et de gaz ayant une incidence négative sur la couche d'ozone stratosphérique; protection du climat, protection de l'air, contrôles des émanations de fumée, contrôles des chaudières à mazout.
769	Lutte contre la pollution de l'environnement	Tâches dans le domaine de la lutte contre la pollution de l'environnement qui ne relèvent pas d'une autre fonction.
7690	Lutte contre la pollution de l'environnement	Mesures et activités visant à protéger et à assainir le sol et les eaux souterraines (assainissement des sites contaminés), à protéger du bruit et des vibrations ainsi que du rayonnement (protection contre le bruit et les vibrations destinée uniquement aux travailleurs: voir fonction 850). Mesures destinées à réduire la consommation d'énergie et à accroître l'efficacité énergétique (p. ex. label «Cité de l'énergie»).
77	Protection de l'environnement, autres	
771	Cimetières, crématoires	
7710	Cimetières, crématoires (en général)	Administration, surveillance, contrôle, construction, entretien et exploitation de cimetières; cimetières, crématoires, morgues, funérailles, service des inhumations, commission des cimetières, frais d'inhumation, entretien des cimetières, jardiniers de cimetière.
7716	Cimetières, organisations régionales	Organisations régionales chargées des cimetières (syndicat de communes, contrats d'affiliation).
779	Protection de l'environnement	Tâches dans le domaine de la protection de l'environnement qui ne relèvent pas d'une autre fonction.
7790	Protection de l'environnement	Activités ayant trait à la protection de l'environnement et ne pouvant être rattachées à un domaine particulier; office de l'environnement.

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
7791	Toilettes publiques	Toilettes et W.C. publics.
7792	Toilettes pour chiens	Toilettes pour chiens, robidog, emplacements destinés aux chiens, taxes sur les chiens. (Les taxes sur les chiens peuvent aussi être comptabilisées dans la fonction 9103.)
79	Organisation du territoire	
790	Organisation du territoire	Compensation de la plus-value.
7900	Organisation du territoire (en général)	Administration des activités ayant trait à l'aménagement du territoire; police des constructions, administration des plans d'affectation des sols et des prescriptions en matière de construction; aménagement du territoire, organisation du territoire, aménagement local, commissions d'aménagement, expertises en matière d'aménagement, programmes de développement, prescriptions en matière de construction, encouragement à la construction de logements (construction de logements sociaux: voir fonction 5600).
7906	Groupes régionaux d'aménagement	Groupes régionaux d'aménagement (syndicat de communes, contrats d'affiliation) (subventions en faveur des conférences régionales: voir fonction 7907; classification fonctionnelle des conférences régionales: voir annexe).
7907	Conférences régionales	Subventions communales en faveur de la conférence régionale (plan comptable des conférences régionales: voir annexe), tâches régionales conformément à la législation sur la politique régionale, subvention en faveur des agglomérations.
8	Économie publique	
81	Agriculture	
811	Administration, exécution et contrôle	
8110	Administration, exécution et contrôle	Administration, surveillance et édicition de prescriptions en matière d'économie agricole; administration (agriculture), office de l'agriculture, coopératives agricoles, expositions agricoles, recensement des exploitations agricoles, Fonds régional pour le paysage.
812	Améliorations structurelles	

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
8120	Améliorations structurelles	Mesures visant à améliorer les conditions de vie et les conditions économiques en zone rurale, soutien sous forme d'aides à l'investissement; améliorations structurelles dans l'agriculture, remaniements parcellaires, améliorations foncières, chemins agricoles, améliorations des conditions d'exploitation, vulgarisation agricole, recensement des exploitations agricoles, subventions et crédits d'investissement.
813	Améliorations de l'élevage	
8130	Améliorations de l'élevage	Administration, prestations ou encouragement dans le domaine de l'amélioration de l'élevage; surveillance et contrôle dans le domaine de l'élevage et de la lutte contre les épizooties; production animale, élevage de bétail, contrôle sanitaire du cheptel, inspections du bétail, expositions de bétail, marchés de bétail, recensement fédéral du bétail, contrôle du lait, lutte contre les épizooties.
814	Améliorations de la production végétale	
8140	Améliorations de la production végétale	Administration, prestations ou encouragement dans le domaine de la production végétale; surveillance et contrôle dans le domaine de la production végétale; services de la culture des champs, production végétale, arboriculture et viticulture, apiculture, vulgarisation en matière de sols et d'engrais, protection phytosanitaire, lutte contre les ravageurs / parasites (feu bactérien).
818	Agriculture de montagne	
8180	Agriculture de montagne	Exploitation des alpages.
82	Sylviculture	Gestion opérationnelle ou soutien des travaux de reboisement, des contrôle des infestations et des maladies, de la lutte contre les incendies de forêt et de leur prévention, ainsi que des prestations ayant trait à l'extension des surfaces forestières; sylviculture, exploitation forestière, reboisement (ouvrages paravalanches: voir fonction 7420), remaniements de forêts, lutte contre les maladies de la forêt, lutte contre les incendies de forêt.
820	Sylviculture	
8200	Sylviculture	
83	Chasse et pêche	
830	Chasse et pêche	
8300	Chasse et pêche	Pêche, primes de tir, prévention des dommages causés par la faune sauvage.
84	Tourisme	

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
840	Tourisme	
8400	Tourisme	Tourisme, offices du tourisme, brochures publicitaires, timbres-réclame, sociétés de développement, taxes de séjour. (Les taxes de séjour peuvent aussi être comptabilisées dans la fonction 9104 et les taxes pour la promotion du tourisme dans la fonction 9105.)
8406	Tourisme régional	Offices du tourisme exploités conjointement (commune-siège) ou subventions en faveur d'organisations régionales.
85	Industrie, artisanat et commerce	
850	Industrie, artisanat et commerce	
8500	Industrie, artisanat et commerce	Subventions dans le domaine économique, promotion économique, promotion et marketing de la place économique, promotion du commerce, industrie et artisanat, commerce, expositions d'artisanat, promotion des places d'apprentissage, protection des travailleurs, protection des consommateurs, approvisionnement économique du pays, stockage obligatoire, voie industrielle.
8506	Promotion économique régionale	Promotion économique régionale (commune-siège) ou subventions en faveur de la promotion économique régionale.
86	Banques et assurances	
860	Banques et assurances	
8600	Banques et assurances	Banques communales, provision sur le capital de garantie.
87	Combustibles et énergie	
871	Electricité	Administration, surveillance et réglementation, soutien des activités ayant trait à la production, à la distribution et à la commercialisation de l'électricité; mise sur pied et exploitation de systèmes d'approvisionnement en électricité; soutien de l'industrie d'approvisionnement en électricité (sécurité de l'approvisionnement). Dépenses destinées à la construction de barrages.
8710	Electricité (en général)	Taxes et prestations de centrales électriques, financements compensatoires, redevances de concession.
8711	Réseau électrique (entreprise communale)	Installation, exploitation et entretien de réseaux électriques propres (réseaux de transport et de distribution) (commerce de l'électricité et autres domaines d'activités: voir fonction 8712).

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
8712	Centrale électrique (entreprise communale)	Commerce de l'électricité et autres domaines d'activités (sans le réseau électrique) des centrales électriques propres; construction, exploitation et entretien de centrales électriques (réseau électrique: voir fonction 8711).
8716	Réseau électrique régional	Participation aux coûts de réseaux électriques exploités conjointement.
8717	Centrale électrique régionale	Participation aux coûts de centrales électriques exploitées conjointement.
872	Pétrole et gaz	Administration et surveillance ou soutien des activités ayant trait à la production, à la distribution et à la commercialisation du pétrole et du gaz.
8720	Pétrole et gaz (en général)	Rendement des participations, participation aux excédents des entreprises propres.
8721	Approvisionnement en gaz (entreprise communale)	Création, exploitation et entretien d'entreprises d'approvisionnement en gaz propres.
8726	Approvisionnement régional en gaz	Participation aux coûts d'entreprises d'approvisionnement en gaz exploitées conjointement.
873	Energie non électrique	Administration et surveillance ou soutien des activités ayant trait à la mise en place ou à l'exploitation de systèmes d'approvisionnement en énergie non électrique; production, commercialisation et valorisation de la chaleur sous forme de vapeur, d'eau chaude ou d'air chaud; géothermie; énergie non électrique solaire ou éolienne.
8730	Energie non électrique (en général)	Energies alternatives, ressources géothermiques.
8731	Entreprises de chauffage à distance (entreprise communale)	Création, exploitation et entretien d'entreprises de chauffage à distance, participation aux coûts d'entreprises exploitées conjointement (chauffages à plaquettes de bois: voir fonction 879x).
8736	Entreprise régionale de chauffage à distance	Participation aux coûts d'entreprises exploitées conjointement (chauffages à plaquettes de bois: voir fonction 879x).
879	Autres sources d'énergie	
8790	Autres sources d'énergie (en général)	Combustibles comme l'alcool, le bois et les déchets de bois, la bagasse (fibre de canne à sucre) et d'autres combustibles issus de matières non commercialisées; combustibles non mentionnés ailleurs, autres énergies (énergie solaire, énergie éolienne, géothermie: voir fonction 873).
8791	Entreprises de chauffage à distance, autres sources d'énergie (entreprise communale)	Création, exploitation et entretien d'entreprises de chauffage à distance, participation aux coûts d'entreprises exploitées conjointement; chauffages à plaquettes de bois (entreprises de chauffage à distance, énergie non électrique: voir fonction 873x).

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
8796	Entreprises régionales de chauffage à distance, autres sources d'énergie	Participation aux coûts d'entreprises exploitées conjointement, chauffages à plaquettes de bois (entreprises de chauffage à distance, énergie non électrique: voir fonction 873x).
89	Autres exploitations artisanales	
890	Autres exploitations artisanales	
8900	Autres exploitations artisanales	Activités économiques ne pouvant être rattachées à une fonction particulière; gravières, séchoirs à foin, séchoirs à fruits et légumes, congélateurs, abattoirs.
9	Finances et impôts	
91	Impôts	
910	Impôts	
9100	Impôts communaux généraux	Impôts sur le revenu et la fortune, impôts sur le bénéfice et sur le capital, impôts à la source, partage des impôts, imputation forfaitaire d'impôt, impôts des sociétés holding.
9101	Impôts spéciaux	Impôts sur les gains immobiliers, taxation spéciale, impôts sur les gains de loterie.
9102	Taxes immobilières	Taxes immobilières.
9103	Taxes sur les chiens	Les taxes peuvent aussi être comptabilisées dans la fonction 7792.
9104	Taxes de séjour	Les taxes peuvent aussi être comptabilisées dans la fonction 840.
9105	Taxes pour la promotion du tourisme	Les taxes peuvent aussi être comptabilisées dans la fonction 840.
9106	Taxes des digues	Les taxes peuvent aussi être comptabilisées dans la fonction 741.
92	Conventions fiscales	
920	Conventions fiscales	
9200	Conventions fiscales	Remboursements d'impôts à la collectivité d'un autre Etat, définis par convention; conventions fiscales.
93	Péréquation financière et compensation des charges	
930	Péréquation financière et compensation des charges	

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
9300	Péréquation financière et compensation des charges	Péréquation de la capacité contributive entre les communes, péréquation de la quotité d'impôt; péréquation financière paroissiale. Les subventions d'investissement, contributions au désendettement comprises, sont comptabilisées dans le compte des investissements.
95	Quotes-parts, autres	
950	Quotes-parts, autres	Quotes-parts des communes à des recettes cantonales non affectées; parts communales aux impôts cantonaux, aux impôts sur les successions, aux régales, aux patentes et aux taxes cantonales.
9500	Quotes-parts, autres	Impôts sur les successions et les donations.
96	Administration de la fortune et de la dette	
961	Intérêts	
9610	Intérêts	Intérêts du capital, intérêts actifs, intérêts passifs, intérêts moratoires et intérêts rémunérateurs, y compris dans le domaine fiscal, commissions de courtage.
962	Frais d'émission	
9620	Frais d'émission	Commissions, redevances et frais relatifs aux titres; commissions et émoluments en relation avec l'émission de bons de caisse, emprunts, obligations, etc.
963	Biens-fonds du patrimoine financier	Biens-fonds (propriété foncière) à vocation de placement en capital, pouvant être aliénés et ne servant pas à l'activité administrative.
9630	Biens-fonds du patrimoine financier	Construction et entretien ainsi que revenus des biens-fonds du patrimoine financier, gestion des immeubles, alpages communaux et domaines du patrimoine financier, gains et pertes comptables sur les biens-fonds du patrimoine financier (agriculture de montagne dans le patrimoine administratif: voir fonction 8180).
9635	Domaines	Domaines appartenant aux communes bourgeoises.
969	Patrimoine financier	Patrimoine financier qui ne relève pas d'une autre fonction.
9690	Patrimoine financier	Patrimoine financier ne pouvant être rattaché à une fonction particulière; gains et pertes comptables sur le patrimoine financier ainsi que rectifications de ce patrimoine (sans les biens-fonds), commissions et émoluments à l'encaissement de coupons et à l'échéance d'emprunts, commissions et taxes d'opérations de négoce, agio, disagio, émoluments de gestion de dépôts.

3 Plan comptable

Classification fonctionnelle

Fonction	Désignation	Remarques
9695	Biens bourgeois	Administration de biens bourgeois, pour autant qu'elle ne relève pas de la fonction 0 Administration générale.
97	Redistributions	
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO ₂	
9710	Redistributions liées à la taxe sur le CO ₂	Quote-part du montant de la taxe sur le CO ₂ qui est redistribuée.
99	Postes non répartis	
990	Postes non répartis	
9900	Postes non répartis, article 84 OCo	Amortissements supplémentaires inhérents au système conformément à l'article 84 OCo.
9901	Amortissement du patrimoine administratif existant	Amortissement dans le cas où la comptabilisation ne se fait pas directement dans la fonction.
995	Charges et revenus neutres	
9950	Charges et revenus neutres	Ressources non affectées, allouées par des tiers, collectes paroissiales comprises.
999	Clôture	
9990	Clôture	En général: excédent de charges ou de revenus à la fin de l'exercice (contre-écriture du compte du bilan 299 Excédent/découvert du bilan). Syndicats de communes: excédent de charges ou de revenus de l'exercice à charge ou en faveur des communes affiliées.

3 Plan comptable

3.1.2.1 Plan comptable pour les paroisses

Fonction	Désignation
3500	Eglises et affaires religieuses
3501-3599	Classification fonctionnelle à la disposition des paroisses

Groupe de matières	Désignation
3198	Tâches des Eglises

Pour le surplus, les directives de codification comptable générales sont applicables.

3 Plan comptable

3.1.2.2 Plan comptable pour les conférences régionales

Fonction	Désignation
0	Administration de la conférence régionale
01	Organes de la conférence régionale
013	Assemblée régionale
0130	Assemblée régionale
014	Commissions
0140	Commissions
015	Directoire
0150	Directoire
02	Secrétariat
022	Secrétariat
0220	Secrétariat
2	Formation
21	Formation
210	Coordination / administration
2100	Coordination / administration
213	Planification / développement (région)
2130	Planification / développement (région)
214	Planification / développement (sous-région)
2140	Planification / développement (sous-région)
3	Culture
32	Promotion des activités culturelles
320	Coordination / administration
3200	Coordination / administration
323	Planification / développement (région)
3230	Planification / développement (région)
324	Planification / développement (sous-région)
3240	Planification / développement (sous-région)
325	Projets régionaux d'encouragement des activités culturelles
3250	Projets régionaux d'encouragement des activités culturelles
5	Domaine social
57	Aide sociale
570	Coordination / administration
5700	Coordination / administration
573	Planification / développement (région)
5730	Planification / développement (région)
574	Planification / développement (sous-région)
5740	Planification / développement (sous-région)

3 Plan comptable

Plan comptable pour les conférences régionales

Fonction	Désignation
6	Transports et organisation du territoire
65	Transports et urbanisation
650	Coordination / administration
6500	Coordination / administration
653	Planification / développement (région)
6530	Planification / développement (région)
654	Planification / développement (sous-région)
6540	Planification / développement (sous-région)
66	Organisation du territoire
660	Coordination / administration
6600	Coordination / administration
663	Planification / développement (région)
6630	Planification / développement (région)
6631	EDT
6633	Paysage
6634	Projets d'entretien du paysage
664	Planification / développement (sous-région)
6640	Planification / développement (sous-région)
67	Transports
670	Coordination / administration
6700	Coordination / administration
673	Planification / développement (région)
6730	Planification / développement (région)
6731	Planification / développement (région): transports en général
6732	Planification / développement (région): TP
6733	Planification / développement (région): TIM
6734	Planification / développement (région): mobilité douce
6735	Planification / développement (région): pistes cyclables et itinéraires VTT
674	Planification / développement (sous-région)
6740	Planification / développement (sous-région)
6741	Planification / développement (sous-région): transports en général
6742	Planification / développement (sous-région): TP
6743	Planification / développement (sous-région): TIM
6744	Planification / développement (sous-région): mobilité douce
6745	Planification / développement (sous-région): pistes cyclables et itinéraires VTT
675	TP, offres complémentaires régionales
6750	TP, offres complémentaires régionales
7	Energie et environnement
71	Energie
716	Conseil en matière d'énergie
7160	Conseil en matière d'énergie

3 Plan comptable

Plan comptable pour les conférences régionales

Fonction	Désignation
72	Environnement
720	Environnement
7200	Environnement
8	Économie publique
84	Politique économique
840	Coordination / administration
8400	Coordination / administration
843	Planification / développement (région)
8430	Planification / développement (région)
844	Planification / développement (sous-région)
8440	Planification / développement (sous-région)
88	Politique régionale
880	Coordination / administration
8800	Coordination / administration
883	Planification / développement (région)
8830	Planification / développement (région)
884	Planification / développement (sous-région)
8840	Planification / développement (sous-région)
885	Développement de l'agglomération
8850	Développement de l'agglomération
9	Finances et impôts
99	Postes non répartis
999	Clôture
9990	Clôture

3 Plan comptable

3.1.3 Compte de résultats – Groupes de matières

Structure des comptes: 4 + 2 chiffres; modèle: 9999.99

Les groupes de matières de 1 à 4 chiffres ont une portée obligatoire générale.

Diminution de charges: chiffre x9 au niveau du sous-compte.

Dans certains cas exceptionnels, un groupe de matières de 5 chiffres est impérativement prescrit.

Structure des comptes (avec le groupe de matières): xxxx.xxxx.xx

Groupe de matières	Désignation	Remarques
3	Charges	
30	Charges de personnel	Prestations versées au personnel propre, aux membres des autorités et au personnel inactif, dépenses pour les emplois temporaires.
300	Autorités et commissions	Organismes choisis par un organe électoral ou par les services administratifs compétents.
3000	Traitements, indemnités journalières et jetons de présence des membres des autorités et des commissions	Traitements, indemnités journalières et jetons de présence des membres des autorités et des commissions, des scrutateurs et des membres du bureau électoral, etc. Frais de déplacement et autres frais (remboursement de frais): compte 3170 Frais de déplacement et autres frais.
3001	Paiements à des membres des autorités et des commissions	Paiements pour des opérations ne faisant pas partie du salaire déterminant. Frais de déplacement et autres frais (remboursement de frais): compte 3170 Frais de déplacement et autres frais.
301	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	Personnel salarié, qui est soumis au droit du personnel de la collectivité.
3010	Traitements du personnel administratif et d'exploitation	Traitements du personnel administratif et d'exploitation, majorations pour heures supplémentaires comprises, également dans le cas des engagements à durée déterminée. Uniquement les traitements et les éléments ou compléments de salaire. Si un plan social a été établi, comptabiliser la poursuite du versement de salaires et les indemnités de départ sur le compte correspondant. Allocations: voir le groupe de matières 304. Compte de diminution de charges: 3010.09 (indemnités journalières des assurances maladie et accidents, allocations pour perte de gain, allocations de maternité de la caisse de compensation).
302	Traitements des enseignants	
3020	Traitements des enseignants	
303	Travailleurs temporaires	Travailleurs temporaires mis à disposition par des agences d'emploi.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
3030	Travailleurs temporaires	Compte de diminution de charges: 3030.09 (indemnités journalières des assurances maladie et accidents, allocations pour perte de gain, allocations de maternité de la caisse de compensation).
304	Allocations	Allocations prévues par une base légale ou pour des prestations supplémentaires, des travaux pénibles ou autres. Les allocations peuvent, le cas échéant, être soumises à l'AVS/AC/AI/APG.
3040	Allocations pour enfants et allocations de formation	Allocations pour enfants et allocations de formation à la charge de la collectivité. Allocations d'entretien, si elles ne sont pas comprises dans le salaire brut. Les allocations pour enfants et les allocations de formation créditées par la caisse de compensation pour allocations familiales doivent être comptabilisées sur un compte courant du bilan.
3042	Indemnités de repas	Indemnités versées par l'employeur pour les repas pris à l'extérieur.
3043	Indemnités de logement	Indemnités versées par l'employeur pour le logement.
3049	Autres allocations	Autres allocations et indemnités pour des prestations fournies dans l'accomplissement de tâches publiques comme l'allocation de planificateur d'emploi du temps, l'allocation de danger, l'allocation pour travail en équipe, l'allocation vestimentaire, etc.
305	Cotisations de l'employeur	Cotisations patronales aux assurances sociales et du personnel.
3050	Cotisations AVS, AI, APG, AC de l'employeur, frais administratifs	Cotisations patronales aux assurances sociales publiques, frais administratifs compris. Compte de diminution de charges: 3050.09.
3052	Cotisations de l'employeur aux caisses de pension	Cotisations patronales aux caisses de pension de la collectivité.
3053	Cotisations de l'employeur aux assurances-accidents	Cotisations patronales aux assurances-accidents obligatoires (SUVA ou assureurs privés) et aux assurances-accidents non professionnels, si l'employeur participe au paiement de la prime. Assurance responsabilité civile du personnel.
3054	Cotisations de l'employeur à la caisse de compensation pour allocations familiales	Cotisations patronales à la caisse de compensation pour allocations familiales.
3055	Cotisations de l'employeur aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie.
3056	Cotisations de l'employeur pour les primes de caisses-maladie	Cotisations patronales pour les primes de caisses-maladie.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
3059	Autres cotisations de l'employeur	Cotisations patronales aux autres assurances sociales et de prévoyance.
306	Prestations de l'employeur	Prestations en faveur du personnel inactif (pensions, rentes, allocations de renchérissement sur rentes, etc.)
3060	Pensions	Prestations de vieillesse supportées par la collectivité, y compris les allocations de renchérissement.
3061	Rentes ou parts de rente	Prestations de vieillesse supportées par la collectivité, y compris les allocations de renchérissement.
3062	Allocations de renchérissement supportées par la collectivité	La collectivité ne supporte que le renchérissement.
3063	Rentes d'accident et successions de rentes	Rentes et successions de rentes supportées par la collectivité.
3064	Rentes transitoires ou de raccordement	Rentes versées en cas de retraite anticipée jusqu'à ce que l'âge donnant droit aux prestations de l'AVS soit atteint.
3069	Autres prestations de l'employeur	Autres prestations de l'employeur en faveur du personnel inactif.
309	Autres charges de personnel	
3090	Formation et perfectionnement du personnel	Frais de formation initiale, de formation continue et de perfectionnement du personnel. Participations aux frais de séjours d'études et de voyages d'études du personnel, honoraires versés aux conférenciers et aux animateurs de cours externes.
3091	Recrutement du personnel	Frais de recrutement du personnel, par exemple pour les annonces, le remboursement des frais de déplacement des candidats, les agences de placement, les évaluations, les expertises graphologiques et autres.
3099	Autres charges de personnel	Repas de fin d'année et autres, excursions du personnel, contributions à des commissions du personnel, cadeaux au personnel (hormis les gratifications pour ancienneté de service), examens par le médecin-conseil, rabais sur chèques de voyage.
31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	
310	Charges de matériel et de marchandises	Charges pour l'acquisition de biens de consommation qui sont utilisés par la collectivité au cours de la période comptable concernée.
3100	Matériel de bureau	Fournitures pour le bureau et les tâches administratives, incluant les fournitures de bureautique.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
3101	Matériel d'exploitation, fournitures	Matériel d'exploitation, de consommation et de production; matériel pour le gros entretien et l'entretien courant des biens-fonds du patrimoine administratif dont s'occupe le personnel de la collectivité; carburants, marchandises et objets destinés à la revente, sauf les denrées alimentaires et les articles médicaux.
3102	Imprimés, publications	Frais d'impression et de copie pour les publications ou pour un usage interne, journal officiel, feuille officielle, feuille d'avis et autres bulletins de la collectivité, brochures publicitaires et RP, reliure, publications spécialisées, annonces de concours et appels d'offres, journal du personnel, annonces (sans le recrutement du personnel).
3103	Littérature spécialisée, magazines	Ouvrages spécialisés, magazines spécialisés (imprimés ou électroniques), journaux, bulletins d'information, répertoires d'adresses, recueils de lois, cartes, normes, plans, acquisitions de livres, cahiers, magazines, etc. pour les bibliothèques.
3104	Matériel didactique	Fournitures pour l'enseignement et la recherche.
3105	Denrées alimentaires	Denrées alimentaires et ingrédients, boissons, aliments pour la production de repas ou pour la revente.
3106	Matériel médical	Remèdes, médicaments, matériel de pansement, fournitures médicales.
3109	Autres charges de matériel et de marchandises	Fournitures qui ne peuvent pas être affectées aux groupes de matières 3100 Matériel du bureau à 3106 Matériel médical.
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	Acquisitions de biens mobiliers, appareils, véhicules, matériel informatique.
3110	Meubles et appareils de bureau	Acquisition de meubles, machines et appareils de bureau (sans les ordinateurs, imprimantes, etc.), photocopieuses, appareils de reproduction.
3111	Machines, appareils et véhicules	Acquisition d'appareils, véhicules en tout genre, machines, ustensiles et outils.
3112	Vêtements, linge, rideaux	Acquisitions de vêtements de travail, uniformes, vêtements pour pensionnaires et patients, rideaux, literie, linge de table.
3113	Matériel informatique	Acquisition d'appareils TI, périphériques, imprimantes, composants réseau, pièces de rechange.
3115	Bétail	Acquisition et élevage de gros et de petit bétail.
3116	Appareils médicaux	Acquisition d'appareils médicaux, trousseaux médicaux.
3118	Immobilisations incorporelles	Développement et acquisition de logiciels et de licences.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
3119	Autres immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	Acquisition de biens mobiliers qui ne peuvent être affectés à aucun autre groupe de matières.
312	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	Concerne les biens-fonds du patrimoine administratif. Pour les biens-fonds du patrimoine financier, voir le groupe de matières 3439.
3120	Alimentation et élimination, biens-fonds PA	Combustible, énergie, électricité, gaz, eau, eaux usées, eau météorique, taxes d'élimination des ordures (pour les biens-fonds du patrimoine administratif).
313	Prestations de services et honoraires	
3130	Prestations de services de tiers	Toutes les prestations de services qui ne sont pas fournies par le personnel de la collectivité et qui ne peuvent pas être affectées aux groupes de matières 3131 à 3139; téléphone et télécommunications, taxes de raccordement au réseau câblé, frais de port, frais bancaires et postaux, cotisations d'adhésion et cotisations de membre, etc.
3131	Planifications et projections de tiers	Planifications et projections de tiers pour des projets de construction en vue de la préparation de l'autorisation de crédit.
3132	Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	Conseillers externes et spécialistes, experts, spécialistes d'entreprises tierces ou indépendants (sans les travailleurs temporaires).
3133	Charges d'utilisation pour l'informatique	Utilisation de centres de calcul externes (externalisation), hébergement de serveurs, utilisation de serveurs Web dans un centre de calcul externe, etc.
3134	Primes d'assurance de choses	Primes d'assurance immobilière pour les biens-fonds du patrimoine administratif, primes d'assurance casco pour les déplacements de service avec un véhicule privé, assurance du bétail, assurance contre la grêle, assurance contre le vol et l'effraction, assurances responsabilité civile.
3135	Charges de prestations de services pour personnes en garde	Rémunération du travail de patients séjournant dans des cliniques ou de détenus et pensionnaires d'établissements, pécule; primes de caisses-maladie, frais médicaux et dentaires pour détenus, demandeurs d'asile, etc.
3136	Honoraires pour l'activité médicale privée	Part du médecin et du personnel sur les honoraires provenant de soins privés.
3137	Impôts et taxes	Taxes routières pour véhicules de service, impôt sur l'alcool, droits de timbre, versements de la TVA si la méthode du taux forfaitaire est appliquée.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
3138	Cours, examens et conseils	Cours organisés par la collectivité, offres de perfectionnement, examens techniques, examens de capacité, formation des sapeurs-pompiers.
3139	Examens de fin d'apprentissage	Examens d'apprentissage et de fin d'apprentissage industriel ou commercial; saisir les autres prestations de services sous le groupe de matières 3130 Prestations de services de tiers.
314	Gros entretien et entretien courant	Entretien des biens-fonds du patrimoine administratif.
3140	Entretien des terrains	Entretien des parcs, des places et des biotopes; toutes les immobilisations qui sont portées au bilan dans le groupe de matières 1400 Terrains PA non bâtis.
3141	Entretien des routes / voies de communication	Entretien des routes et des voies de communication ouvertes au trafic général; toutes les immobilisations qui sont portées au bilan dans le groupe de matières 1401 Routes / voies de communication.
3142	Entretien des ouvrages d'aménagement des eaux	Entretien des eaux, des rives, des talus et des ouvrages d'aménagement des eaux, nettoyage des lacs et des rivières; toutes les immobilisations qui sont portées au bilan dans le groupe de matières 1402 Aménagement des eaux.
3143	Entretien d'autres ouvrages de génie civil	Entretien des autres ouvrages de génie civil, des canalisations, des installations et des conduites d'eau; entretien de toutes les immobilisations qui sont portées au bilan dans le groupe de matières 1403 Autres ouvrages de génie civil.
3144	Entretien des terrains bâtis et bâtiments	Entretien de bâtiments et d'installations qui sont portés au bilan dans le groupe de matières 1404 Terrains bâtis.
3145	Entretien des forêts	Entretien des forêts qui sont portées au bilan dans le groupe de matières 1405 Forêts.
3149	Entretien des autres immobilisations corporelles	Entretien des immobilisations corporelles qui sont portées au bilan dans le groupe de matières 1409 Autres immobilisations corporelles.
315	Entretien des biens mobiliers et immobilisations incorporelles	Concerne uniquement les immobilisations du patrimoine administratif.
3150	Entretien de meubles et d'appareils de bureau	Entretien de meubles, machines et appareils de bureau (sans les ordinateurs, imprimantes, etc.), photocopieuses, appareils de reproduction.
3151	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	Entretien de machines, appareils, véhicules en tout genre, ustensiles et outils.
3153	Entretien de matériel informatique	Entretien de périphériques, appareils TI, imprimantes, composants réseau, pièces de rechange.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
3156	Entretien d'appareils médicaux	Entretien d'appareils médicaux; trousse médicales.
3158	Entretien des immobilisations incorporelles	Maintenance de logiciels (contrats de maintenance, patches, service packs, mises à jour, etc.). Les changements de version sont considérés comme des acquisitions.
3159	Entretien des autres biens mobiliers	Entretien des biens mobiliers qui ne peuvent pas être affectés à un autre groupe de matières.
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	Ne concerne que les biens et les immobilisations corporelles utilisés à des fins administratives.
3160	Loyers et fermages des biens-fonds	Loyers et fermages de locaux, terrains, surfaces en tout genre; rentes de droits de superficie.
3161	Loyers, frais d'utilisation des immobilisations	Loyers et frais d'utilisation de véhicules, appareils, biens mobiliers et autres immobilisations corporelles.
3162	Mensualités de leasing opérationnel	Primes et mensualités pour le leasing opérationnel d'immobilisations corporelles en tout genre.
3169	Autres loyers et frais d'utilisation	Loyers et frais d'utilisation pour les autres immobilisations corporelles et droits d'utilisation d'immobilisations incorporelles qui ne peuvent pas être affectés à un autre groupe de matières.
317	Indemnités	Indemnités et dédommagements versés aux membres des autorités et des commissions, aux juges ainsi qu'aux membres du personnel et du corps enseignant.
3170	Frais de déplacement et autres frais	Remboursement des frais de déplacement, de nuitée, de repas ainsi que d'utilisation de véhicules motorisés privés et de locaux et appareils privés pour l'accomplissement de tâches publiques; rabais accordés par l'employeur sur les abonnements ferroviaires.
3171	Excursions, voyages scolaires et camps	Dépenses pour les excursions, les camps, les voyages scolaires et les voyages de fin d'études.
318	Rectifications sur créances	
3180	Rectifications sur créances	Rectifications sur créances provenant de livraisons et de prestations (ducroire).
3181	Pertes sur créances effectives	Amortissements de créances irrécouvrables provenant de livraisons et de prestations, remises d'impôt. Des sous-comptes peuvent être créés pour les pertes sur créances et les remises d'impôt (abandon de créances).
319	Diverses charges d'exploitation	
3190	Prestations en dommages-intérêts	Paiements à des tiers relevant de la responsabilité civile, paiements de dommages causés aux cultures, prestations en dommages-intérêts ver-

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
		sées à des tiers, dédommagements de tiers suite à un accident, paiements pour des objets appartenant à des tiers qui ont été endommagés ou égarés.
3192	Indemnisation de tiers bénéficiaires de droits	Indemnisation de tiers bénéficiaires de droits de jouissance ou d'utilisation.
3199	Autres charges d'exploitation	Indemnités versées à des personnes acquittées, assistance judiciaire gratuite, indemnités de partie, réduction de l'impôt préalable TVA (pour la méthode du taux forfaitaire, voir le compte 3137), crédit libre du conseil; charges d'exploitation qui ne peuvent être affectées à aucun autre groupe de matières.
33	Amortissements du patrimoine administratif	Amortissements planifiés et rectifications de valeur du patrimoine administratif. Les amortissements supplémentaires sont saisis dans le groupe de matières 38.
330	Immobilisations corporelles PA	Amortissements et rectifications de valeur du groupe de matières 140 Immobilisations corporelles du PA.
3300	Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	Les amortissements planifiés selon la durée d'utilisation sont comptabilisés dans des comptes détaillés pour chaque groupe de matières du bilan. La subdivision doit être définie de façon à permettre l'obtention des indications requises lors de l'élaboration du tableau des immobilisations de l'annexe.
3300.0	Amortissements planifiés, terrains PA non bâtis	Amortissements planifiés du groupe de matières 1400 Terrains PA non bâtis.
3300.1	Amortissements planifiés, routes / voies de communication PA	Amortissements planifiés du groupe de matières 1401 Routes / voies de communication.
3300.2	Amortissements planifiés, aménagement des eaux PA	Amortissements planifiés du groupe de matières 1402 Aménagement des eaux.
3300.3	Amortissements planifiés, autres ouvrages de génie civil PA	Amortissements planifiés du groupe de matières 1403 Autres ouvrages de génie civil.
3300.4	Amortissements planifiés, terrains bâtis PA	Amortissements planifiés du groupe de matières 1404 Terrains bâtis.
3300.5	Amortissements planifiés, forêts PA	Amortissements planifiés du groupe de matières 1405 Forêts.
3300.6	Amortissements planifiés, biens mobiliers PA	Amortissements planifiés du groupe de matières 1406 Biens mobiliers PA.
3300.9	Amortissements planifiés, autres immobilisations corporelles PA	Amortissements planifiés du groupe de matières 1409 Autres immobilisations corporelles.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
3301	Amortissements non planifiés, immobilisations corporelles	Amortissements non planifiés (impairment). La structure des comptes doit être identique à celle du groupe de matières 3300 Amortissement planifiés, immobilisations corporelles.
3301.0	Amortissements non planifiés, terrains PA non bâtis	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1400 Terrains PA non bâtis.
3301.1	Amortissements non planifiés, routes / voies de communication PA	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1401 Routes / voies de communication.
3301.2	Amortissements non planifiés, aménagement des eaux PA	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1402 Aménagement des eaux.
3301.3	Amortissements non planifiés, autres ouvrages de génie civil PA	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1403 Autres ouvrages de génie civil.
3301.4	Amortissements non planifiés, terrains bâtis PA	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1404 Terrains bâtis.
3301.5	Amortissements non planifiés, forêts PA	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1405 Forêts.
3301.6	Amortissements non planifiés, biens mobiliers PA	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1406 Biens mobiliers PA.
3301.7	Amortissements non planifiés, immobilisations en cours de construction PA	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1407 Immobilisations en cours de construction PA
3301.9	Amortissements non planifiés, autres immobilisations corporelles PA	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1409 Autres immobilisations corporelles.
332	Amortissements des immobilisations incorporelles	Amortissements et réévaluations du groupe de matières 142 Immobilisations incorporelles.
3320	Amortissements planifiés, immobilisations incorporelles	Les amortissements planifiés selon la durée d'utilisation sont comptabilisés dans des comptes détaillés pour chaque groupe de matières du bilan. La subdivision doit être définie de façon à permettre l'obtention des indications requises lors de l'élaboration du tableau des immobilisations de l'annexe.
3320.0	Amortissements planifiés, informatique	Amortissements planifiés du groupe de matières 1420 Informatique PA.
3320.1	Amortissements planifiés, licences, droits d'utilisation, droits des marques	Amortissements planifiés du groupe de matières 1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques.
3320.9	Amortissements planifiés, autres immobilisations incorporelles	Amortissements planifiés du groupe de matières 1429 Autres immobilisations incorporelles.
3321	Amortissements non planifiés, immobilisations incorporelles	Amortissements non planifiés (impairment). La structure des comptes doit être identique à celle du groupe de matières 3320 Amortissement planifiés, immobilisations incorporelles.
3321.0	Amortissements non planifiés, informatique	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1420 Informatique PA.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
3321.1	Amortissements non planifiés, licences, droits d'utilisation, droits des marques	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques.
3321.7	Amortissements non planifiés, immobilisations incorporelles en cours	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1427 Immobilisations incorporelles en cours.
3321.9	Amortissements non planifiés, autres immobilisations incorporelles	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1429 Autres immobilisations incorporelles.
34	Charges financières	Charges découlant de l'administration, de l'acquisition et de la préservation du patrimoine à des fins de placement, incluant les liquidités ainsi que les dettes et les engagements.
340	Charges d'intérêts	Intérêts de la dette et passifs en tout genre liés à l'emprunt de fonds.
3400	Intérêts passifs des engagements courants	Intérêts passifs du groupe de matières 200 Engagements courants.
3401	Intérêts passifs des engagements financiers à court terme	Intérêts passifs du groupe de matières 201 Engagements financiers à court terme.
3406	Intérêts passifs des engagements financiers à long terme	Intérêts passifs du groupe de matières 206 Engagements financiers à long terme.
3409	Autres intérêts passifs	Intérêts passifs qui n'ont pas été affectés à un autre groupe de matières. Intérêts des financements spéciaux et des comptabilités séparées.
341	Pertes en capital	
3410	Pertes en capital sur les placements financiers PF	Dépréciations effectives de placements financiers (groupe de matières 107 Placements financiers) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif. Un compte détaillé est tenu pour chaque groupe de matières du bilan. Ainsi, la comptabilité fournit les indications nécessaires à l'élaboration du tableau des immobilisations.
3410.0	Pertes en capital sur les actions et les parts sociales PF	Dépréciations effectives d'actions et de parts sociales du patrimoine financier (groupe de matières 1070 Actions et parts sociales) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.
3410.1	Pertes en capital sur les placements à intérêts PF	Dépréciations effectives de placements à intérêts du patrimoine financier (groupe de matières 1071 Placements à intérêts) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.
3410.2	Pertes réalisées sur les créances à long terme PF	Dépréciations effectives de créances à long terme du patrimoine financier (groupe de matières 1072 Créances à long terme) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
3410.9	Pertes en capital sur d'autres placements financiers à long terme	Dépréciations effectives des autres placements financiers à long terme (groupe de matières 1079 Autres placements financiers à long terme) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.
3411	Pertes réalisées sur les immobilisations corporelles PF	Dépréciations effectives des immobilisations corporelles du patrimoine financier (groupe de matières 108 Immobilisations corporelles PF) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif. Un compte détaillé est tenu pour chaque groupe de matières du bilan. Ainsi, la comptabilité fournit les indications nécessaires à l'élaboration du tableau des immobilisations.
3411.0	Pertes réalisées sur les terrains PF	Dépréciations effectives des terrains du patrimoine financier (groupe de matières 1080 Terrains PF) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.
3411.4	Pertes réalisées sur les bâtiments PF	Dépréciations effectives des bâtiments du patrimoine financier (groupe de matières 1084 Bâtiments PF) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.
3411.6	Pertes réalisées sur les biens mobiliers PF	Dépréciations effectives des biens mobiliers du patrimoine financier (groupe de matières 1086 Biens mobiliers PF) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.
3411.9	Pertes réalisées sur les autres immobilisations corporelles PF	Dépréciations effectives des autres immobilisations corporelles du patrimoine financier (groupe de matières 1089 Autres immobilisations corporelles PF) en cas d'aliénation ou de report dans le patrimoine administratif.
3419	Pertes de change sur monnaies étrangères	Pertes de change sur monnaies étrangères dans les opérations de paiement et les comptes en monnaie étrangère, mais pas en cas d'aliénation de placements financiers en monnaie étrangère.
342	Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	
3420	Acquisition et administration de capitaux	Commissions et émoluments lors de l'émission de bons de caisse, emprunts, obligations, etc. ainsi qu'à l'encaissement de coupons et à l'échéance d'emprunts; taxes de gestion des dépôts, bulletins de souscription, commissions et taxes d'opérations de négoce, etc.
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	Gros entretien, frais d'exploitation pour l'électricité, les ordures ménagères, le chauffage, etc.
3430	Gros entretien, biens-fonds PF	Gros entretien des biens-fonds du patrimoine financier ne pouvant être porté à l'actif dans les groupes de matières 1080/1084.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
3431	Entretien courant, biens-fonds PF	Charges pour l'entretien des biens-fonds et installations du patrimoine financier ne pouvant être portées à l'actif tels que le service de conciergerie, le nettoyage, l'entretien des abords des bâtiments, des pelouses et des jardins, le déneigement, l'entretien des installations de chauffage et des ascenseurs, la technique du bâtiment, les appareils d'entretien, etc.
3439	Autres charges des biens-fonds PF	Primes d'assurance immobilière, primes d'assurance de responsabilité civile de bâtiments, alimentation en eau, électricité, taxes d'évacuation et d'épuration, taxes d'élimination des ordures, émoluments officiels, etc.
344	Rectifications, immobilisations PF	
3440	Rectifications, placements financiers PF	Rectification de placements financiers (titres et autres placements financiers PF) après évaluation selon les prescriptions applicables (groupes de matières 107).
3441	Rectifications, immobilisations corporelles PF	Rectification de placements financiers (groupe de matières 108) après évaluation selon les prescriptions applicables: terrains (groupe de matières 1080), bâtiments (groupe de matières 1084), biens mobiliers (groupe de matières 1086), autres immobilisations corporelles (groupe de matières 1089).
3441.7	Rectifications, immobilisations en cours de construction PF	Rectification d'immobilisations corporelles du PF du groupe de matières 1087 Immobilisations en cours de construction PF en cas de dépréciation effective durable ou de perte.
349	Différentes charges financières	
3499	Autres charges financières	Déduction de l'escompte facturé en chiffres bruts; bonifications d'intérêts sur remboursements d'impôt (intérêts rémunératoires); différences de caisse, perte d'espèces pour cause de vol, intérêts négatifs.
35	Attributions aux fonds et financements spéciaux	
350	Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme capitaux de tiers	
3500	Attributions aux financements spéciaux enregistrés comme capitaux de tiers	Attributions dans le groupe de matières 2090 Engagements envers les financements spéciaux enregistrés comme capitaux de tiers. L'attribution équivaut à l'excédent de revenus de la période comptable.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
3501	Attributions aux fonds enregistrés comme capitaux de tiers	Attributions dans le groupe de matières 2091 Engagements envers les fonds enregistrés comme capitaux de tiers. L'attribution équivaut à l'excédent de revenus de la période comptable.
3502	Attributions aux legs et fondations des capitaux de tiers	Attributions dans le groupe de matières 2092 Engagements envers les legs et fondations sans personnalité juridique propre enregistrés comme capitaux de tiers. L'attribution équivaut à l'excédent de revenus de la période comptable.
351	Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres	Par souci de transparence, la clôture des financements spéciaux et des fonds enregistrés comme capitaux propres doit être effectuée dans les comptes 9010 et 9011.
3510	Attributions aux financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres	Attributions dans le groupe de matières 2900 Financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres. Exceptions: cf. 3510.1 et 3510.5.
3510.1	Attributions aux financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres	Attributions aux FSMV «alimentation en eau» et «traitement des eaux usées» (groupes de matières 29301 et 29302).
3510.5	Attributions aux financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres	Attributions du produit des taxes de raccordement aux FSMV «alimentation en eau» et «traitement des eaux usées» (groupes de matières 29301 et 29302).
36	Charges de transfert	
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	Parts légales d'autres collectivités sur le revenu de redevances déterminées.
3600	Quotes-parts de revenus destinées à la Confédération	Les différentes parts de revenus à remettre à la Confédération doivent être séparées par des comptes détaillés. Les revenus sont comptabilisés selon le principe du produit brut.
3601	Quotes-parts de revenus destinées aux cantons et aux concordats	Les différentes parts de revenus du canton (p. ex. la part des cantons aux émoluments pour passeport) doivent être séparées par des comptes détaillés. Les revenus sont comptabilisés selon le principe du produit brut.
3602	Quotes-parts de revenus destinées aux communes et aux syndicats de communes	Séparer par des comptes détaillés pour la statistique financière.
3603	Quotes-parts de revenus destinées aux assurances sociales publiques	Les différentes parts de revenus des assurances sociales doivent être séparées par des comptes détaillés. Les revenus sont comptabilisés selon le principe du produit brut.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
3604	Quotes-parts de revenus destinées aux entreprises publiques	Les différentes parts de revenus des entreprises publiques doivent être séparées par des comptes détaillés. Les revenus sont comptabilisés selon le principe du produit brut.
361	Dédommagements à des collectivités publiques	Dédommagements à une collectivité qui effectue pour une autre, partiellement ou dans son intégralité, une tâche à des fins publiques qui, selon la répartition des tâches donnée, est de la compétence de la collectivité l'ayant déléguée. L'indemnité est en règle générale fixée en fonction des coûts.
3610	Dédommagements à la Confédération	Dédommagements à la Confédération pour des tâches dans le domaine de compétence de la commune.
3611	Dédommagements aux cantons et aux concordats	Dédommagements au canton pour des tâches dans le domaine de compétence de la Confédération ou de la collectivité. Encaissement des impôts communaux par le canton. Compensation des charges de l'aide sociale et de la formation.
3612	Dédommagements aux communes et aux syndicats de communes	Dédommagements à d'autres communes et aux syndicats de communes pour des tâches dans le domaine de compétence de la collectivité ou du syndicat de communes. Imputations internes entre le compte général et les financements spéciaux.
3613	Dédommagements aux assurances sociales publiques	Dédommagements aux assurances sociales publiques pour des tâches dans le domaine de compétence des collectivités publiques.
3614	Dédommagements aux entreprises publiques	Dédommagements à des entreprises publiques pour des tâches dans le domaine de compétence des collectivités publiques.
362	Péréquation financière et compensation des charges	
3621	Péréquation financière et compensation des charges – canton	Contributions des communes au canton au titre de la péréquation financière et de la compensation des charges. Péréquation financière verticale.
3621.5	Contributions de la péréquation financière au canton	Contributions de la commune au canton au titre de la péréquation financière cantonale et de la péréquation de la capacité contributive. Fonds pour les cas spéciaux, réglementation des cas spéciaux.
3621.6	Contributions de la compensation des charges au canton	Contributions de la commune au canton au titre de la compensation des charges cantonale, nouvelle répartition des tâches.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
3622	Péréquation financière et compensation des charges – communes et syndicats de communes	Péréquation financière horizontale.
3622.7	Réduction des disparités	Réduction des disparités entre communes.
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	Les prêts conditionnellement remboursables comme les prêts à fonds perdus doivent être comptabilisés en tant que charges de transfert.
3630	Subventions à la Confédération	Subventions d'exploitation courantes à la Confédération, comme les contributions aux allocations familiales dans l'agriculture; remboursements de prestations complémentaires des années précédentes.
3631	Subventions aux cantons et aux concordats	Subventions d'exploitation courantes aux cantons et aux concordats, répartition des charges «assurance sociale PC», «allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative» et «transports publics».
3632	Subventions aux communes et aux syndicats de communes	Subventions d'exploitation courantes aux communes et aux syndicats de communes.
3634	Subventions aux entreprises publiques	Subventions d'exploitation courantes aux entreprises publiques.
3635	Subventions aux entreprises privées	Subventions d'exploitation courantes aux entreprises privées.
3636	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	Subventions d'exploitation courantes aux organisations privées à but non lucratif comme les organisations religieuses, les œuvres d'entraide, les établissements médico-sociaux, les foyers pour enfants et adolescents et les foyers d'éducation, les partis politiques.
3637	Subventions aux ménages	Subventions courantes aux ménages, p. ex. dans le cadre de l'aide sociale ou de la réduction de primes d'assurance-maladie. Faire figurer les bourses d'études dans un compte détaillé séparé à des fins de statistique financière.
3638	Subventions à l'étranger	Subventions d'exploitation courantes en faveur de bénéficiaires à l'étranger ou pour une utilisation à l'étranger comme les subventions aux œuvres d'entraide suisses à l'étranger.
364	Rectifications, prêts PA	
3640	Rectifications, prêts PA	Des comptes détaillés doivent être tenus pour les rectifications, conformément à la structure du groupe de matières 144 Prêts.
3640.1	Rectifications, prêts PA aux cantons et aux concordats	Rectifications du groupe de matières 1441 Prêts aux cantons et aux concordats.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
3640.2	Rectifications, prêts PA aux communes et aux syndicats de communes	Rectifications du groupe de matières 1442 Prêts PA aux communes et aux syndicats de communes.
3640.3	Rectifications, prêts PA aux assurances sociales publiques	Rectifications du groupe de matières 1443 Prêts aux assurances sociales publiques.
3640.4	Rectifications, prêts PA aux entreprises publiques	Rectifications du groupe de matières 1444 Prêts aux entreprises publiques.
3640.5	Rectifications, prêts PA aux entreprises privées	Rectifications du groupe de matières 1445 Prêts aux entreprises privées.
3640.6	Rectifications, prêts PA aux organisations privées à but non lucratif	Rectifications du groupe de matières 1446 Prêts aux organisations privées à but non lucratif.
3640.7	Rectifications, prêts PA aux ménages	Rectifications du groupe de matières 1447 Prêts aux ménages.
3640.8	Rectifications, prêts PA à l'étranger	Rectifications du groupe de matières 1448 Prêts à l'étranger.
365	Rectifications, participations PA	
3650	Rectifications, participations PA	Des comptes détaillés doivent être tenus pour les rectifications, conformément à la structure du groupe de matières 145 Participations, capital social.
3650.2	Rectifications, participations PA aux communes et aux syndicats de communes	Rectifications du groupe de matières 1452 Participations aux communes et aux syndicats de communes.
3650.4	Rectifications, participations PA aux entreprises publiques	Rectifications du groupe de matières 1454 Participations aux entreprises publiques.
3650.5	Rectifications, participations PA aux entreprises privées	Rectifications du groupe de matières 1455 Participations aux entreprises privées.
3650.6	Rectifications, participations PA aux organisations privées à but non lucratif	Rectifications du groupe de matières 1456 Participations aux organisations privées à but non lucratif.
3650.8	Rectifications, participations PA à l'étranger	Rectifications du groupe de matières 1458 Participations à l'étranger.
366	Amortissements, subventions d'investissement	
3660	Amortissements planifiés, subventions d'investissement	Les amortissements planifiés selon la durée d'utilisation sont comptabilisés dans des comptes détaillés pour chaque groupe de matières du bilan. La structure des comptes doit être identique à celle du groupe de matières 146 Subventions d'investissement.
3660.0	Amortissements planifiés, subventions d'investissement à la Confédération	Amortissements planifiés du groupe de matières 1460 Subventions d'investissement à la Confédération.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
3660.1	Amortissements planifiés, subventions d'investissement aux cantons et aux concordats	Amortissements planifiés du groupe de matières 1461 Subventions d'investissement aux cantons et aux concordats.
3660.2	Amortissements planifiés, subventions d'investissement aux communes et aux syndicats de communes	Amortissements planifiés du groupe de matières 1462 Subventions d'investissement aux communes et aux syndicats de communes.
3660.3	Amortissements planifiés, subventions d'investissement aux assurances sociales publiques	Amortissements planifiés du groupe de matières 1463 Subventions d'investissement aux assurances sociales publiques.
3660.4	Amortissements planifiés, subventions d'investissement aux entreprises publiques	Amortissements planifiés du groupe de matières 1464 Subventions d'investissement aux entreprises publiques.
3660.5	Amortissements planifiés, subventions d'investissement aux entreprises privées	Amortissements planifiés du groupe de matières 1465 Subventions d'investissement aux entreprises privées.
3660.6	Amortissements planifiés, subventions d'investissement aux organisations privées à but non lucratif	Amortissements planifiés du groupe de matières 1466 Subventions d'investissement aux organisations privées à but non lucratif.
3660.7	Amortissements planifiés, subventions d'investissement aux ménages	Amortissements planifiés du groupe de matières 1467 Subventions d'investissement aux ménages.
3660.8	Amortissements planifiés, subventions d'investissement à l'étranger	Amortissements planifiés du groupe de matières 1468 Subventions d'investissement à l'étranger.
3661	Amortissements non planifiés, subventions d'investissement	Les amortissements non planifiés sont comptabilisés dans des comptes détaillés pour chaque groupe de matières du bilan. La structure des comptes doit être identique à celle du groupe de matières 146 Subventions d'investissement.
3661.0	Amortissements non planifiés, subventions d'investissement à la Confédération	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1460 Subventions d'investissement à la Confédération.
3661.1	Amortissements non planifiés, subventions d'investissement aux cantons et aux concordats	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1461 Subventions d'investissement aux cantons et aux concordats.
3661.2	Amortissements non planifiés, subventions d'investissement aux communes et aux syndicats de communes	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1462 Subventions d'investissement aux communes et aux syndicats de communes.
3661.3	Amortissements non planifiés, subventions d'investissement aux assurances sociales publiques	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1463 Subventions d'investissement aux assurances sociales publiques.
3661.4	Amortissements non planifiés, subventions d'investissement aux entreprises publiques	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1464 Subventions d'investissement aux entreprises publiques.
3661.5	Amortissements non planifiés, subventions d'investissement aux entreprises privées	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1465 Subventions d'investissement aux

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
		entreprises privées.
3661.6	Amortissements non planifiés, subventions d'investissement aux organisations privées à but non lucratif	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1466 Subventions d'investissement aux organisations privées à but non lucratif.
3661.7	Amortissements non planifiés, subventions d'investissement aux ménages	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1467 Subventions d'investissement aux ménages.
3661.8	Amortissements non planifiés, subventions d'investissement à l'étranger	Amortissements non planifiés du groupe de matières 1468 Subventions d'investissement à l'étranger.
369	Différentes charges de transfert	
3690	Autres charges de transfert	Charges de transfert non affectées différemment.
3699	Redistributions	Redistributions liées aux impôts et aux taxes, p. ex. à la taxe sur le CO ₂ . Les différentes redistributions doivent être séparées par des comptes détaillés.
37	Subventions à redistribuer	La collectivité transmet à des tiers les subventions à redistribuer qu'elle a obtenues de la part d'une autre collectivité. Les augmentations sont saisies dans le groupe de matières 47, et les diminutions, dans le groupe de matières 37. Les groupes de matières 37 et 47 doivent coïncider au terme de la période comptable, d'où la nécessité de procéder à des régularisations.
370	Subventions à redistribuer	
3700	Confédération	Subventions à redistribuer provenant d'autres collectivités ou de tiers qui sont transmises à la Confédération.
3701	Cantons et concordats	Subventions à redistribuer provenant d'autres collectivités ou de tiers qui sont transmises à des cantons ou à des concordats.
3702	Communes et syndicats de communes	Subventions à redistribuer provenant d'autres collectivités ou de tiers qui sont transmises à des communes ou à des syndicats de communes.
3703	Assurances sociales publiques	Subventions à redistribuer provenant d'autres collectivités ou de tiers qui sont transmises à des assurances sociales publiques.
3704	Entreprises publiques	Subventions à redistribuer provenant d'autres collectivités ou de tiers qui sont transmises à des entreprises publiques.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
3705	Entreprises privées	Subventions à redistribuer provenant d'autres collectivités ou de tiers qui sont transmises à des entreprises privées.
3706	Organisations privées à but non lucratif	Subventions à redistribuer provenant d'autres collectivités ou de tiers qui sont transmises à des organisations privées à but non lucratif.
3707	Ménages	Subventions à redistribuer provenant d'autres collectivités ou de tiers qui sont transmises à des ménages.
3708	Etranger	Subventions à redistribuer provenant d'autres collectivités ou de tiers qui sont transmises à des bénéficiaires à l'étranger.
38	Charges extraordinaires	Les charges et les revenus sont considérés comme extraordinaires s'ils n'étaient en aucune manière prévisibles, qu'ils échappent à toute influence et à tout contrôle ou qu'ils ne relèvent pas du domaine opérationnel. Sont également considérés comme charges ou revenus extraordinaires les amortissements supplémentaires ainsi que les attributions aux capitaux propres et les prélèvements sur ces derniers.
389	Attributions aux capitaux propres	Attributions comptabilisées dans les capitaux propres avec effet sur les résultats.
3892	Attributions aux réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	Attributions comptabilisées dans les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire avec effet sur les résultats.
3893	Attributions aux préfinancements des capitaux propres	Attributions servant de réserve pour des projets à venir, comptabilisées dans le groupe de matières 2930 Préfinancements.
3894	Attributions aux réserves de politique financière	Attributions aux réserves constituées par les amortissements supplémentaires au sens des articles 84 et 85 OCo.
3896	Attributions aux réserves liées à la réévaluation	Attribution comptabilisées dans le groupe de matières 296, réserve de fluctuation, réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier, si des revalorisations dans le patrimoine financier entraînent un effet sur les résultats.
3898	Attributions aux autres capitaux propres	Attributions aux autres capitaux propres (cf. compte du bilan 2980) ainsi qu'au FS «transfert de PA» au sens de l'article 85a OCo.
3899	Amortissement du découvert du bilan	La tranche annuelle d'amortissement du découvert du bilan doit être budgétisée, afin que ces charges soient incluses dans le solde du compte de résultats. C'est la seule manière de planifier dans le budget l'équilibre à moyen terme du compte de résultats. (Cette tranche n'est pas comptabilisée, ni prise en considération à la clô-

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
		ture des comptes, car le solde total du compte de résultats est reporté sur le compte du bilan 2990 ou 2999 [écritures de clôture] et ainsi imputé dans son intégralité sur le découvert du bilan.)
39	Imputations internes	Les imputations internes peuvent être effectuées entre les services de la collectivité ou avec des entités à consolider. Au terme de la période comptable, les groupes de matières 39 et 49 doivent coïncider. Les charges et les revenus ne doivent pas être régularisés différemment.
390	Approvisionnement en matériel et en marchandises	
3900	Imputations internes pour approvisionnement en matériel et en marchandises	Bonifications pour des approvisionnements en marchandises, appareils, machines, biens mobiliers, articles de bureau en tout genre.
391	Prestations de services	
3910	Imputations internes pour prestations de services	Bonifications pour des prestations de services fournies en interne.
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	
3920	Imputations internes pour fermages, loyers, frais d'utilisation	Bonifications pour le loyer de biens-fonds, de locaux, de places de stationnement, d'immobilisations corporelles, d'appareils, de biens mobiliers, de véhicules, etc.
393	Frais administratifs et d'exploitation	
3930	Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation	Bonifications pour frais administratifs et d'exploitation de biens-fonds, installations et biens mobiliers utilisés en commun ou en sous-location. Fonds généraux pour l'indemnisation forfaitaire de prestations.
394	Intérêts et charges financières standard	
3940	Imputations internes pour intérêts et charges financières standard	Bonifications pour les intérêts standard sur les patrimoines financier et administratif.
395	Amortissements planifiés et non planifiés	
3950	Imputations internes pour amortissements planifiés et non planifiés	Amortissements planifiés et non planifiés du patrimoine administratif, dès lors que ceux-ci ne sont pas imputés directement aux services.
398	Reports	

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
3980	Reports internes	Opérations comptables entre services sans rapport avec une prestation (approvisionnement en marchandises ou prestation de services, utilisation, etc.). P. ex. report d'un montant d'un service dans le compte de résultats d'un financement spécial ou d'un fonds et vice versa.
399	Autres imputations internes	
3990	Autres imputations internes	Bonifications non affectées différemment en faveur d'autres services ou entités consolidées.
4	Revenus	
40	Revenus fiscaux	
400	Impôts directs, personnes physiques	
4000	Impôts sur le revenu, personnes physiques	Impôts communaux directs sur le revenu des personnes physiques. Impôts sur les bénéficiaires de liquidation de sociétés de personnes ou d'entreprises individuelles (selon l'art. 8 de la loi d'harmonisation fiscale). Tenir un compte détaillé pour les répartitions fiscales et les imputations forfaitaires d'impôt (cf. instructions de codification comptable des impôts communaux).
4000.0	Impôts sur le revenu	Impôts sur le revenu des personnes physiques.
4000.2	Rappels d'impôts et amendes	Rappels d'impôts et amendes (personnes physiques).
4000.4	Répartitions fiscales, impôt sur le revenu de personnes non domiciliées dans la commune	Répartitions fiscales, impôt sur le revenu de personnes physiques non domiciliées dans la commune.
4000.5	Répartitions fiscales, impôt sur le revenu de personnes domiciliées dans la commune	Compte de diminution de revenus (répartitions fiscales, impôt sur le revenu de personnes physiques domiciliées dans la commune).
4000.6	Imputation forfaitaire d'impôt, personnes physiques	Compte de diminution de revenus (imputation forfaitaire d'impôt, impôt sur le revenu de personnes physiques).
4000.7	Provisions pour le partage intercommunal de l'impôt des personnes physiques	
4000.8	Impôts sur les gains de loterie	Impôts sur les gains de loterie.
4001	Impôts sur la fortune, personnes physiques	Impôts communaux directs sur la fortune des personnes physiques.
4001.0	Impôts sur la fortune	Impôts sur la fortune des personnes physiques.
4001.4	Répartitions fiscales, impôt sur la fortune de personnes non domiciliées dans la commune	Répartitions fiscales, impôt sur la fortune de personnes physiques non domiciliées dans la commune.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
4001.5	Répartitions fiscales, impôt sur la fortune de personnes domiciliées dans la commune	Compte de diminution de revenus (répartitions fiscales, impôt sur la fortune de personnes physiques domiciliées dans la commune).
4002	Impôts à la source, personnes physiques	Impôts communaux directs sur le revenu de personnes physiques dont le domicile est situé à l'étranger (selon l'art. 35 de la loi d'harmonisation fiscale).
4002.0	Impôts à la source	Impôts à la source des personnes physiques (décompte du produit NESKO).
4002.1	Impôts à la source des frontaliers	Impôts à la source hors décompte du produit (LTN, frontaliers).
401	Impôts directs, personnes morales	
4010	Impôts sur le bénéfice, personnes morales	Impôts communaux directs sur le bénéfice de personnes morales, y compris les bénéfices de liquidation selon l'article 24 de la loi d'harmonisation fiscale.
4010.0	Impôts sur le bénéfice	Impôts sur le bénéfice de personnes morales.
4010.2	Rappels d'impôts et amendes	Rappels d'impôts et amendes (personnes morales).
4010.4	Répartitions fiscales, impôt sur le bénéfice de personnes non domiciliées dans la commune	Répartitions fiscales, impôt sur le bénéfice de personnes morales non domiciliées dans la commune.
4010.5	Répartitions fiscales, impôt sur le bénéfice de personnes domiciliées dans la commune	Compte de diminution de revenus (répartitions fiscales, impôt sur le bénéfice de personnes morales domiciliées dans la commune).
4010.6	Imputation forfaitaire d'impôt, personnes morales	Compte de diminution de revenus.
4010.7	Provisions pour le partage intercommunal de l'impôt des personnes morales	
4011	Impôts sur le capital, personnes morales	Impôts communaux directs sur le capital de personnes morales.
4011.0	Impôts sur le capital	Impôts sur le capital des personnes morales.
4011.4	Répartitions fiscales, impôt sur le capital de personnes non domiciliées dans la commune	Répartitions fiscales, impôt sur le capital de personnes morales non domiciliées dans la commune.
4011.5	Répartitions fiscales, impôt sur le capital de personnes domiciliées dans la commune	Compte de diminution de revenus (répartitions fiscales, impôt sur le capital de personnes morales domiciliées dans la commune).
4012	Impôts à la source, personnes morales	Impôts à la source de personnes morales conformément aux articles 35 ss de la loi d'harmonisation fiscale. Les impôts à la source de personnes morales ne sont dus que dans quelques rares cas.
4019	Autres impôts directs, personnes morales	Impôts des sociétés holding.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
402	Autres impôts directs	
4021	Impôts fonciers	Impôts périodiques réels sur la propriété immobilière ou sur les biens-fonds; taxes immobilières.
4022	Impôts sur les gains de fortune	Impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les bénéfiques en capital, impôts sur les gains de fortune.
4022.0	Impôts sur les gains immobiliers	Impôts sur les gains immobiliers.
4022.1	Taxations spéciales	Taxations spéciales.
4024	Impôts sur les successions et les donations	Impôts cantonaux sur le transfert de droits dans les cas de successions, de legs ou de donations.
4029	Encaissement de créances fiscales amorties	Encaissement d'impôts précédemment amortis.
403	Impôts sur la possession et sur la dépense	
4033	Taxes sur les chiens	Taxes dues par les propriétaires de chien.
4039	Autres impôts sur la propriété et sur les charges	Impôts sur la propriété et sur les charges affectés nulle part ailleurs. Taxes de séjour, taxes pour la promotion du tourisme, taxes des digues.
41	Revenus régaliens et de concessions	
410	Revenus régaliens	Revenus de régales et de monopoles.
4100	Revenus régaliens	Régale du sel, régale des mines, régale de la pêche, régale de la chasse, etc.
412	Revenus de concessions	Revenus de la délivrance de concessions et de patentes ou encore de droits de jouissance ou d'utilisation de biens du domaine public (usage commun accru) en relation avec des droits souverains.
4120	Revenus de concessions	Taxes sur les ventes au détail, concessions hydrauliques et concessions d'utilisation de la force hydraulique, captage d'eau, patentes d'auberge et de petit commerce, patentes de commerce du bétail, utilisation de la chaleur géothermique ou des eaux souterraines par des sondes géothermiques, extraction de gravier, cafés de rue, étals (emplacements), etc.
413	Parts de revenus de loteries, du Sport-Toto et de paris	Autorisations pour loteries et paris professionnels.
4130	Parts de revenus de loteries, du Sport-Toto et de paris	Parts de revenus de loteries (loterie intercantonale, loterie à numéros, etc.) ainsi que du Sport-Toto et de paris professionnels.
42	Taxes	
420	Taxes d'exemption	Revenus provenant des taxes que les personnes assujetties fournissent à titre de substitution lorsqu'elles sont exonérées d'obligations de droit public.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
4200	Taxes d'exemption	Taxes de compensation de l'obligation de service chez les sapeurs-pompiers, taxes compensatoires pour locaux de la protection civile ou places de stationnement, etc.
421	Emoluments administratifs	Emoluments pour les actes administratifs sollicités par des particuliers, incluant les débours et les émoluments de chancellerie de la collectivité y afférents (émoluments administratifs).
4210	Emoluments administratifs	Tous les émoluments et autorisations officiels.
422	Taxes hospitalières et taxes d'EMS, pensions	
4220	Taxes et pensions	Taxes et émoluments (rétributions) pour les prestations des hôpitaux et cliniques, établissements médico-sociaux et maisons de retraite, maisons d'éducation, centres d'observation et de détention pour mineurs, établissements d'exécution des peines, centres d'hébergement et d'accueil d'urgence de nuit, internats, cliniques vétérinaires et refuges pour animaux, etc.
4221	Paiements pour prestations particulières	Paiements pour prestations de laboratoire, soins intensifs et gardes spéciales, frais extraordinaires pour pensionnaires d'un foyer et autres personnes assistées.
423	Ecolages et taxes de cours	
4230	Ecolages	Taxes versées par des particuliers pour la fréquentation des cours des écoles obligatoires et publiques comme les écoles professionnelles, écoles de maturité, hautes écoles spécialisées, etc. Les participations aux frais d'autres collectivités sont saisies dans le groupe de matières 461 Dédommagements de collectivités publiques.
4231	Taxes de cours	Cours facultatifs, ouverts à un large public, proposés à bien plaisir en dehors des cours obligatoires des écoles publiques.
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	
4240	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	Revenus provenant de l'utilisation d'équipements, appareils et biens mobiliers publics, et de prestations de services sollicitées qui ne sont pas des actes administratifs. Emoluments pour l'eau, les eaux usées, les déchets et l'électricité.
4240.5	Taxe de raccordement	Produit de la taxe de raccordement dans les domaines de l'alimentation en eau et du traitement des eaux usées, affecté au maintien de la valeur. (Attribution dans les groupes de matières 29301 et 29302, au moyen du groupe de ma-

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
		tières 3510.5.)
425	Recettes sur ventes	
4250	Ventes	Ventes de marchandises et de biens mobiliers en tout genre. Vente de biens mobiliers, véhicules et appareils qui ne sont plus utilisés (occasions), réalisation d'objets trouvés, etc.
426	Remboursements	
4260	Remboursements de tiers et participations de tiers aux frais	Remboursements de tiers pour des dépenses de la collectivité. Les remboursements assujettis à la TVA doivent être comptabilisés en chiffres bruts comme revenu. Si les remboursements peuvent être attribués aux charges de personnel correspondantes, ils peuvent être saisis comme diminution de charges (en chiffres nets ou dans un compte détaillé).
427	Amendes	
4270	Amendes	Revenus provenant des amendes en tout genre (amendes fiscales: voir groupe de matières 40).
429	Autres taxes	
4290	Autres taxes	Encaissement de taxes précédemment amorties et de taxes affectées nulle part ailleurs.
43	Revenus divers	
430	Revenus d'exploitation divers	
4300	Honoraires pour l'activité médicale privée	Honoraires du médecin privé facturés aux patients. La part des honoraires transmise au médecin est saisie dans le groupe de matières 3136 Honoraires pour l'activité médicale privée (principe du produit brut).
4301	Actifs saisis	Actifs et avantages patrimoniaux acquis de manière abusive saisis par voie pénale ou par la police (valeurs confisquées); produits de la vente en cas de réalisation forcée ou de faillite.
4309	Autres revenus d'exploitation	Revenus provenant des activités d'exploitation affectés nulle part ailleurs. Compensation de la plus-value.
431	Inscription de prestations propres à l'actif	

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
4310	Prestations propres sur immobilisations corporelles portées à l'actif	Prestations du personnel propre et livraisons de matériel et de marchandises provenant du patrimoine financier (p. ex. stocks) en vue de la création d'immobilisations corporelles. L'écriture de débit a lieu dans le groupe de matières 50 du compte des investissements.
4311	Prestations propres sur immobilisations incorporelles portées à l'actif	Prestations du personnel propre et livraisons de matériel et de marchandises provenant du patrimoine financier (p. ex. stocks) en vue de la création d'immobilisations incorporelles (développement de logiciels, etc.). L'écriture de débit a lieu dans le groupe de matières 52 du compte des investissements.
4312	Frais de projets portés à l'actif	Frais de projets effectifs du compte de résultats, qui sont imputés à l'objet de l'investissement lors de l'octroi du crédit. L'écriture de débit a lieu dans le groupe de matières 50 du compte des investissements.
432	Variations de stocks	Régularisations pour produits semi-finis ou finis réalisés par le personnel de la collectivité, ainsi que pour les travaux et prestations de services en cours.
4320	Variations de stocks, produits semi-finis et finis	Marchandises fabriquées au cours de la période comptable qui ne seront vendues qu'au cours des périodes comptables suivantes. Evaluation aux coûts de production ou d'acquisition, si ceux-ci sont inférieurs au produit de vente net réalisable (principe de la valeur minimale).
4321	Variations de stocks, travaux en cours (prestations de services)	Prestations de services fournies au cours de la période comptable qui ne seront vendues qu'au cours des périodes comptables suivantes. La part achevée est évaluée en pour cent du produit de vente.
4329	Autres variations de stocks	Par exemple: bétail né au cours de la période comptable. Inscription au bilan sous le groupe de matières 1086 Biens mobiliers PF.
439	Autres revenus	
4390	Autres revenus	Successions, donations, biens en déshérence, etc.
44	Revenus financiers	
440	Revenus des intérêts	
4400	Intérêts des disponibilités	Intérêts des comptes postaux et bancaires ainsi que des placements à court terme sur le marché monétaire (groupe de matières 100).

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
4401	Intérêts des créances et comptes courants	Intérêts des créances du groupe de matières 101; intérêts moratoires des créances, intérêts des comptes courants et des dépôts.
4402	Intérêts des placements financiers à court terme	Intérêts des placements financiers du groupe de matières 102.
4407	Intérêts des placements financiers à long terme	Intérêts des placements financiers du groupe de matières 107.
4409	Autres intérêts du patrimoine financier	Intérêts perçus et autres revenus des actifs du PF affectés nulle part ailleurs.
441	Gains réalisés PF	
4410	Gains provenant des ventes de placements financiers PF	Gains en capital provenant de l'aliénation de placements financiers à court ou à long terme. Tenir un compte détaillé pour chaque type de placement financier.
4410.0	Gains provenant des ventes d'actions et de parts sociales PF	Gains en capital provenant de l'aliénation d'actions et de parts sociales.
4410.1	Gains provenant des ventes de placements à intérêts PF	Gains en capital provenant de l'aliénation de placements à intérêts.
4410.9	Gains provenant des ventes d'autres placements financiers à long terme PF	Gains en capital provenant de l'aliénation d'autres placements financiers à long terme.
4411	Gains provenant des ventes d'immobilisations corporelles PF	Gains comptables provenant de l'aliénation d'immobilisations corporelles du PF. Tenir un compte détaillé pour chaque type d'immobilisation corporelle.
4411.0	Gains provenant des ventes de terrains PF	Gains comptables provenant de l'aliénation de terrains du PF.
4411.4	Gains provenant des ventes de bâtiments PF	Gains comptables provenant de l'aliénation de bâtiments du PF.
4411.6	Gains provenant des ventes de biens mobiliers PF	Gains comptables provenant de l'aliénation de biens mobiliers du PF.
4411.9	Gains provenant des ventes d'autres immobilisations corporelles PF	Gains comptables provenant de l'aliénation d'autres immobilisations corporelles du PF.
4419	Autres gains réalisés à partir du patrimoine financier	Gains provenant de l'aliénation de PF affectés nulle part ailleurs.
442	Revenus de participations PF	
4420	Dividendes	Dividendes et autres distributions de parts de bénéfice d'immobilisations du PF.
4429	Autres revenus de participations	Droits de souscription, remboursements de la valeur nominale, etc.
443	Revenus des biens-fonds PF	
4430	Loyers et fermages, biens-fonds PF	Loyers, fermages et rentes de droits de superficie provenant des biens-fonds et des terrains du PF.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
4431	Paiements pour logements de service PF	Paiements du personnel de la collectivité pour les logements de service.
4432	Paiements pour utilisation des biens-fonds PF	Paiements pour la location à court terme et l'utilisation de locaux dans des biens-fonds du PF (p. ex. location de salles).
4439	Autres revenus des biens-fonds PF	Revenus de biens-fonds du PF affectés nulle part ailleurs; prestations des assurances.
444	Rectifications, immobilisations PF	Les évaluations subséquentes ont lieu selon le principe de l'évaluation par objet. Des modifications positives ou négatives nettes de l'évaluation peuvent être saisies dans le groupe de matières 444. Si un solde négatif en résulte (diminution de la valeur totale), le solde doit être reporté sur le groupe de matières 344.
4440	Adaptations des titres aux valeurs marchandes	Evaluations subséquentes de titres du PF.
4441	Adaptations des prêts aux valeurs marchandes	Evaluations subséquentes de prêts du PF.
4442	Adaptations des participations aux valeurs marchandes	Evaluations subséquentes de participations du PF.
4443	Adaptations des biens-fonds aux valeurs marchandes	Evaluations subséquentes de biens-fonds et de terrains du PF (groupes de matières 1080 et 1084).
4449	Adaptations aux valeurs marchandes, autres immobilisations corporelles	Evaluations subséquentes d'autres immobilisations corporelles du PF (groupes de matières 1086 et 1089).
445	Revenus financiers de prêts et de participations PA	
4450	Revenus de prêts PA	Intérêts de prêts du PA.
4451	Revenus de participations PA	Dividendes et autres distributions de parts de bénéfice d'immobilisations du PA.
446	Revenus financiers d'entreprises publiques	Revenus financiers de participations des groupes de matières 1452 Participations aux communes et aux syndicats de communes et 1454 Participations aux entreprises publiques.
4460	Entreprises publiques de la Confédération	Revenus des entreprises de droit public selon le droit fédéral.
4461	Entreprises de droit public des cantons et des concordats	Revenus des établissements autonomes et non autonomes du canton ainsi que de concordats selon le droit cantonal.
4462	Syndicats de communes, entreprises communales autonomes et non autonomes	Revenus des établissements de droit public des communes, des syndicats de communes et des entreprises communales qui ne sont pas organisées comme des sociétés morales (de droit privé).

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
4463	Entreprises publiques sous forme de sociétés anonymes ou sous une autre forme d'organisation de droit privé	Revenus des SA, SA selon la législation spéciale, Sàrl, sociétés coopératives, associations, sociétés simples et autres personnes morales dont les pouvoirs publics possèdent la majorité du capital. Dividendes.
4468	Entreprises publiques à l'étranger	Revenus d'entreprises publiques à l'étranger, indépendamment de leur forme juridique.
4469	Autres entreprises publiques	Revenus d'autres entreprises publiques.
447	Revenus des biens-fonds PA	
4470	Loyers et fermages, biens-fonds PA	Loyers, fermages et rentes de droits de superficie provenant des biens-fonds du PA.
4471	Paiements pour logements de service PA	Paiements du personnel de la collectivité pour les logements de service du PA.
4472	Paiements pour utilisation des biens-fonds PA	Paiements pour la location à court terme et l'utilisation de locaux dans des biens-fonds du PA (p. ex. location de salles, halles de gymnastique, terrains de sport et installations sportives, salles polyvalentes, etc.).
4479	Autres revenus des biens-fonds PA	Revenus de biens-fonds du PA affectés nulle part ailleurs.
448	Revenus des biens-fonds loués	Revenus de la sous-location ou du transfert de location à des tiers des biens-fonds loués.
4480	Loyers des biens-fonds loués	Loyers et fermages pour la sous-location ou le transfert de location de biens-fonds loués à des fins administratives.
4489	Autres revenus des biens-fonds loués	Revenus pour la location à court terme et l'utilisation de locaux dans des biens-fonds loués à des fins administratives.
449	Autres revenus financiers	
4490	Revalorisations PA	Revalorisations de biens-fonds, immobilisations corporelles et placements financiers du PA par prolongation des durées d'utilisation ou par une réévaluation exceptionnelle. Tenir des comptes détaillés pour chaque groupe de matières du bilan, car les revalorisations doivent être attestées dans le tableau des immobilisations de l'annexe.
4499	Autres revenus financiers	Intérêts négatifs par exemple.
45	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	
450	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux enregistrés comme capitaux de tiers	Les fonds et financements spéciaux doivent être équilibrés au terme de la période comptable par le transfert des excédents de charges (déficits) dans le compte du bilan.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
4500	Prélèvements sur les financements spéciaux enregistrés comme capitaux de tiers	Les prélèvements sont inscrits au débit dans le groupe de matières 2090 Engagements envers les financements spéciaux enregistrés comme capitaux de tiers. Le prélèvement équivaut à l'excédent de charges de la période comptable.
4501	Prélèvements sur les fonds enregistrés comme capitaux de tiers	Les prélèvements sont inscrits au débit dans le groupe de matières 2091 Engagements envers les fonds enregistrés comme capitaux de tiers.
4502	Prélèvements sur les legs et fondations enregistrés comme capitaux de tiers	Les prélèvements sont inscrits au débit dans le groupe de matières 2092 Engagements envers les legs et fondations sans personnalité juridique propre enregistrés comme capitaux de tiers.
451	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres	Par souci de transparence, la clôture des financements spéciaux et des fonds enregistrés comme capitaux propres doit être effectuée dans les comptes 9010 et 9011.
4510	Prélèvements sur les financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres	Les prélèvements sont inscrits au débit dans le groupe de matières 2900 Financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres. Prélèvements sur les FSMV «alimentation en eau» et «traitement des eaux usées».
46	Revenus de transfert	
460	Quotes-parts à des revenus	
4600	Quotes-parts aux revenus de la Confédération	
4601	Quotes-parts aux revenus des cantons et des concordats	
4601.0	Quotes-parts aux revenus des impôts cantonaux	
4601.2	Quotes-parts aux émoluments cantonaux	
4601.9	Quotes-parts aux autres revenus cantonaux	
4602	Quotes-parts aux revenus des communes et des syndicats de communes	Un compte détaillé par catégorie de revenus et par syndicat doit être tenu dans les comptes communaux.
4603	Quotes-parts aux revenus des assurances sociales publiques	
4604	Quotes-parts aux revenus des entreprises publiques	
461	Dédommagements de collectivités publiques	Dédommagements d'une autre collectivité pour laquelle est effectuée, partiellement ou dans son intégralité, une tâche publique qui, selon la répartition des tâches fixée, est de la compétence de la collectivité l'ayant déléguée. Le dédommagement est en règle générale fixé en fonction des coûts.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
4610	Dédommagements de la Confédération	Dédommagements de la Confédération pour des tâches qui relèvent de son domaine de compétence.
4611	Dédommagements des cantons et des concordats	Dédommagements des cantons pour des tâches qui relèvent de leur domaine de compétence. Dédommagements pour la tenue du registre des impôts paroissiaux et du registre des personnes imposées à la source.
4612	Dédommagements des communes et des syndicats de communes	Dédommagements d'autres communes et de syndicats de communes pour des tâches qui relèvent de leur domaine de compétence. Imputations internes entre le compte général et les financements spéciaux.
4613	Dédommagements des assurances sociales publiques	Dédommagements des assurances sociales publiques pour des tâches qui relèvent de leur domaine de compétence.
4614	Dédommagements des entreprises publiques	Dédommagements d'entreprises publiques pour des tâches qui relèvent de leur domaine de compétence.
462	Péréquation financière et compensation des charges	
4621	Péréquation financière et compensation des charges – cantons et concordats	Paiements du canton en faveur des communes.
4621.5	Péréquation financière verticale	Péréquation financière verticale (contributions du canton aux communes; péréquation financière cantonale); péréquation de la capacité contributive, dotation minimale, fonds pour les cas spéciaux.
4621.6	Compensation des charges verticale	Compensation des charges verticale (contributions du canton aux communes; compensation des charges cantonale); compensation des charges de centre, PC géo-topographique, PC socio-démographique.
4621.9	Péréquation financière et compensation des charges – autres	Autres contributions du canton aux communes au titre de la péréquation financière et de la compensation des charges (péréquation financière verticale); PC pour projets de fusion, compensation des pertes financières.
4622	Péréquation financière et compensation des charges – communes et syndicats de communes	Contributions de communes et de syndicats de communes au titre de la péréquation financière et de la compensation des charges.
4622.7	Péréquation financière horizontale	Péréquation financière cantonale (contributions de communes à des communes; réduction des disparités).

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	
4630	Subventions de la Confédération	Subventions d'exploitation courantes de la Confédération.
4631	Subventions des cantons et des concordats	Subventions d'exploitation courantes des cantons et des concordats.
4632	Subventions des communes et des syndicats de communes	Subventions d'exploitation courantes des communes et des syndicats de communes.
4633	Subventions des assurances sociales publiques	Subventions d'exploitation courantes des assurances sociales publiques.
4634	Subventions des entreprises publiques	Subventions d'exploitation courantes des entreprises publiques.
4635	Subventions des entreprises privées	Subventions d'exploitation courantes des entreprises privées.
4636	Subventions des organisations privées à but non lucratif	Subventions d'exploitation courantes des organisations privées à but non lucratif.
4637	Subventions des ménages	Subventions d'exploitation courantes des ménages.
4638	Subventions de l'étranger	Subventions d'exploitation courantes de l'étranger.
469	Autres revenus de transfert	
4690	Autres revenus de transfert	Remboursement de subventions d'investissement amorties. Revenus de transfert affectés nulle part ailleurs.
4699	Redistributions	Recettes provenant de redistributions (y compris au sein d'une même collectivité); p. ex. taxe sur le CO ₂ . Les différentes redistributions doivent être séparées par des comptes détaillés.
4699.1	Redistributions provenant de la taxe sur le CO ₂	Quote-part aux redistributions provenant de la taxe sur le CO ₂ aux employeurs.
47	Subventions à redistribuer	La collectivité transmet à des tiers les subventions à redistribuer qu'elle a obtenues de la part d'une autre collectivité. Les augmentations sont saisies dans le groupe de matières 47, et les diminutions, dans le groupe de matières 37. Les groupes de matières 37 et 47 doivent coïncider au terme de la période comptable, d'où la nécessité de procéder à des régularisations.
470	Subventions à redistribuer	

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
4700	Confédération	Subventions de la Confédération à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
4701	Cantons et concordats	Subventions de cantons et de concordats à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
4702	Communes et syndicats de communes	Subventions de communes et de syndicats de communes à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
4703	Assurances sociales publiques	Subventions d'assurances sociales publiques à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
4704	Entreprises publiques	Subventions d'entreprises publiques à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
4705	Entreprises privées	Subventions d'entreprises privées à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
4706	Organisations privées à but non lucratif	Subventions d'organisations privées à but non lucratif à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
4707	Ménages	Subventions de ménages à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
4708	Etranger	Subventions de l'étranger à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
48	Revenus extraordinaires	Les charges et les revenus sont considérés comme extraordinaires s'ils n'étaient en aucune manière prévisibles, qu'ils échappent à toute influence et à tout contrôle ou qu'ils ne relèvent pas du domaine opérationnel. Sont également considérés comme charges ou revenus extraordinaires les amortissements supplémentaires ainsi que les attributions aux capitaux propres et les prélèvements sur ces derniers.
485	Prélèvements extraordinaires sur les fonds et financements spéciaux	
4850	Prélèvements extraordinaires sur les fonds et financements spéciaux	Prélèvements sur les fonds qui n'étaient en aucune manière prévisibles et qui échappent à toute influence et à tout contrôle.
489	Prélèvements sur les capitaux propres	
4892	Prélèvements sur les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire	Prélèvements comptabilisés dans les réserves provenant de l'enveloppe budgétaire (NGP) avec effet sur les résultats (groupe de matières 2920). Les charges supplémentaires provenant de l'enveloppe budgétaire sont saisies dans les groupes de matières appropriés. Pour compenser ces charges, le montant correspondant est prélevé sur les réserves (principe du produit brut).

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
4893	Prélèvements sur les préfinancements des capitaux propres	
4894	Prélèvements sur les réserves de politique financière	Prélèvements sur les réserves constituées par les amortissements supplémentaires au sens des articles 84 et 85 OCo.
4896	Prélèvements sur la réserve liée à la réévaluation	Prélèvements sur le groupe de matières 296, réserve de fluctuation, réserve liée à la réévaluation du patrimoine financier, destinés à compenser les fluctuations causées par l'évaluation à la valeur vénale.
4898	Prélèvements sur les autres capitaux propres	Prélèvements sur les autres capitaux propres (cf. compte du bilan 2980) ainsi que sur le FS «transfert de PA» au sens de l'article 85a OCo.
49	Imputations internes	<p>Les imputations internes peuvent être effectuées entre les services de la collectivité ou avec des entités à consolider.</p> <p>Au terme de la période comptable, les groupes de matières 39 et 49 doivent coïncider.</p> <p>Les charges et les revenus ne doivent pas être régularisés différemment.</p>
490	Approvisionnement en matériel et en marchandises	Bonifications pour des approvisionnements en marchandises, appareils, machines, biens mobiliers, articles de bureau en tout genre.
4900	Imputations internes pour approvisionnement en matériel et en marchandises	Bonifications pour des approvisionnements en marchandises, appareils, machines, biens mobiliers, articles de bureau en tout genre.
491	Prestations de services	Bonifications pour des prestations de services fournies en interne.
4910	Imputations internes pour prestations de services	Bonifications pour des prestations de services fournies en interne.
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	Bonifications pour le loyer de biens-fonds, de locaux, de places de stationnement, d'immobilisations corporelles, d'appareils, de biens mobiliers, de véhicules, etc.
4920	Imputations internes pour fermages, loyers, frais d'utilisation	Bonifications pour le loyer de biens-fonds, de locaux, de places de stationnement, d'immobilisations corporelles, d'appareils, de biens mobiliers, de véhicules, etc.
493	Frais administratifs et d'exploitation	Bonifications pour les frais administratifs et d'exploitation de biens-fonds, installations et biens mobiliers utilisés en commun ou en sous-location. Fonds généraux pour l'indemnisation forfaitaire de prestations.

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
4930	Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation	Bonifications pour les frais administratifs et d'exploitation de biens-fonds, installations et biens mobiliers utilisés en commun ou en sous-location. Fonds généraux pour l'indemnisation forfaitaire de prestations.
494	Intérêts et charges financières standard	Bonifications pour les intérêts standard sur les patrimoines financier et administratif et sur les comptes d'engagement de financements spéciaux et fonds.
4940	Imputations internes pour intérêts et charges financières standard	Bonifications pour les intérêts standard sur les patrimoines financier et administratif.
495	Amortissements planifiés et non planifiés	Amortissements planifiés et non planifiés du patrimoine administratif, dès lors que ceux-ci ne sont pas imputés directement aux services.
4950	Imputations internes pour amortissements planifiés et non planifiés	Amortissements planifiés et non planifiés du patrimoine administratif, dès lors que ceux-ci ne sont pas imputés directement aux services.
498	Reports	Opérations comptables entre services sans rapport avec une prestation (approvisionnement en marchandises ou prestation de services, utilisation, etc.). P. ex. report d'un montant d'un service dans le compte de résultats d'un financement spécial ou d'un fonds et vice versa.
4980	Reports internes	Opérations comptables entre services sans rapport avec une prestation (approvisionnement en marchandises ou prestation de services, utilisation, etc.). P. ex. report d'un montant d'un service dans le compte de résultats d'un financement spécial ou d'un fonds et vice versa.
499	Autres imputations internes	Bonifications non affectées différemment en faveur d'autres services ou entités consolidées.
4990	Autres imputations internes	Bonifications non affectées différemment en faveur d'autres services ou entités consolidées.
9	Comptes de clôture	
90	Clôture du compte de résultats	
900	Clôture du compte général	A la clôture de la période comptable, le solde du compte général est reporté dans le bilan sur le groupe de matières 2990 Résultat annuel. La preuve du financement est fournie avec le tableau des flux de trésorerie; elle n'est pas présentée dans les comptes de clôture.
9000	Excédent de revenus	Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de revenus est inscrit dans le compte du bilan 2990 Résultat annuel.
9001	Excédent de charges	

3 Plan comptable

Compte de résultats – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
901	Clôture des financements spéciaux et des fonds enregistrés comme capitaux propres	Clôture des financements spéciaux et des fonds enregistrés comme capitaux propres.
9010	Clôture des financements spéciaux et des fonds enregistrés comme capitaux propres, excédent de revenus	Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de revenus des financements spéciaux est inscrit dans le compte du bilan 2900 Financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres.
9011	Clôture des financements spéciaux et des fonds enregistrés comme capitaux propres, excédent de charges	Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de charges des financements spéciaux est inscrit dans le compte du bilan 2900 Financements spéciaux enregistrés comme capitaux propres.
903	Clôture des autres capitaux propres affectés	Clôture des autres capitaux propres affectés (compte de contrepartie du groupe de matières 298).
9030	Clôture des autres capitaux propres affectés, excédent de revenus	Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de revenus des autres capitaux propres affectés est inscrit dans le compte du bilan 2980 Autres capitaux propres.
9031	Clôture des autres capitaux propres affectés, excédent de charges	Ecriture de clôture par laquelle l'excédent de charges des autres capitaux propres affectés est inscrit dans le compte du bilan 2980 Autres capitaux propres.

3 Plan comptable

3.1.4 Compte des investissements – Groupes de matières

Structure des comptes: 4 + 2 chiffres; modèle: 9999.99

Les groupes de matières de 1 à 4 chiffres ont une portée obligatoire générale.

Dans certains cas exceptionnels, un groupe de matières de 5 chiffres est impérativement prescrit.

Structure des comptes (avec le groupe de matières): xxxx.xxxx.xx

Groupe de matières	Désignation	Remarques
5	Dépenses d'investissement	<p>Les dépenses d'investissement entraînent un flux de capital à venir ou présentent une utilité publique de plusieurs années.</p> <p>Les dépenses sont portées à l'actif au terme de la période comptable: elles sont saisies en tant qu'augmentations dans le groupe de matières 14 Patrimoine administratif (compte de contrepartie: 690).</p> <p>Les limites d'inscription à l'actif sont fixées à l'article 79a OCo. En dessous de ces limites, les immobilisations corporelles sont saisies dans le groupe de matières 311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif.</p>
50	Immobilisations corporelles	Dépenses d'investissement pour l'acquisition ou la création d'immobilisations corporelles nécessaires à l'accomplissement de tâches publiques.
500	Terrains	Terrains non bâtis, sans les terrains des groupes de matières 501 Routes / voies de communication et 502 Aménagement des eaux.
5000	Terrains	Terrains non bâtis (espaces verts, parcs, biotopes et géotopes, surfaces agricoles, etc.) sans les terrains des groupes de matières 501 Routes / voies de communication, 502 Aménagement des eaux et 505 Forêts, ni les alpages (509); terrains bâtis (immeubles administratifs, installations sportives, etc.).
501	Routes / voies de communication	Zones piétonnes, pistes cyclables, routes, routes nationales (selon l'ancien droit), routes forestières, voies ferrées, chemins de fer de montagne, installations de transport, voies navigables, autres voies de communication, terrains compris. Les terrains et les dépenses de construction ne sont pas portés à l'actif de manière séparée.

3 Plan comptable

Compte des investissements – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
5010	Routes / voies de communication	Surfaces ouvertes au trafic général, y compris les terrains des surfaces routières. Routes (éclairage compris), chemins forestiers. Les terrains et les dépenses de construction ne sont pas portés à l'actif de manière séparée.
502	Aménagement des eaux	Ouvrages d'aménagement des cours d'eau et des lacs, terrains compris. L'étendue d'eau (ou le lit du cours d'eau / le fond du lac) n'est pas considérée comme terrain et n'est pas portée au bilan.
5020	Aménagement des eaux	Ouvrages d'aménagement des eaux, protection des rives, recalibrage de cours d'eau, mise à ciel ouvert, régénération, protection contre les crues.
503	Autres ouvrages de génie civil	Canalisations, stations d'épuration, installations d'alimentation en eau, etc. Les terrains morcelés doivent être saisis dans le groupe de matières 500.
5030	Autres ouvrages de génie civil en général	Les ouvrages de génie civil des entreprises communales doivent être comptabilisés dans des comptes séparés.
5031	Ouvrages de génie civil de l'alimentation en eau	
5032	Ouvrages de génie civil du traitement des eaux usées	
5033	Ouvrages de génie civil de la gestion des déchets	
5034	Ouvrages de génie civil de l'approvisionnement en électricité	
504	Terrains bâtis	Acquisition ou construction de bâtiments (sol compris), aménagements dans des biens-fonds loués et équipements (équipement technique du bâtiment), mais sans le mobilier.
5040	Terrains bâtis	
505	Forêts	Forêts, terrains compris.
5050	Forêts	
506	Biens mobiliers	Biens mobiliers, appareils, véhicules, machines en tout genre.
5060	Biens mobiliers	
509	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations corporelles affectées nulle part ailleurs.

3 Plan comptable

Compte des investissements – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
5090	Autres immobilisations corporelles	Alpages.
51	Investissements pour le compte de tiers	<p>Les investissements pour le compte de tiers sont remboursés par ces tiers (groupe de matières 61).</p> <p>Les dépenses consenties au cours de la période comptable justifient une créance d'un montant identique envers les tiers.</p> <p>Les dépenses et les prétentions au remboursement sont régularisées au terme de la période comptable de manière à ce qu'elles soient équivalentes et se compensent.</p>
510	Terrains	Investissements en terrains pour le compte de tiers.
5100	Investissements en terrains pour le compte de tiers	
511	Routes / voies de communication	Investissements en routes et voies de communication pour le compte de tiers.
5110	Investissements en routes et voies de communication pour le compte de tiers	
512	Aménagement des eaux	Investissements en ouvrages d'aménagement des eaux pour le compte de tiers.
5120	Investissements en ouvrages d'aménagement des eaux pour le compte de tiers	
513	Autres ouvrages de génie civil	Investissements en autres ouvrages de génie civil pour le compte de tiers.
5130	Investissements en autres ouvrages de génie civil pour le compte de tiers	
514	Terrains bâtis	Investissements en terrains bâtis pour le compte de tiers.
5140	Investissements en terrains bâtis pour le compte de tiers	
515	Forêts	Investissements en forêts pour le compte de tiers.
5150	Investissements en forêts pour le compte de tiers	
516	Biens mobiliers	Investissements en biens mobiliers pour le compte de tiers.
5160	Investissements en biens mobiliers pour le compte de tiers	
519	Autres immobilisations corporelles	Investissements en autres immobilisations corporelles pour le compte de tiers.

3 Plan comptable

Compte des investissements – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
5190	Investissements en autres immobilisations corporelles pour le compte de tiers	
52	Immobilisations incorporelles	Dépenses d'investissement pour des immobilisations incorporelles.
520	Informatique	Informatique et technologies de l'information et de la communication (TIC) en général avec une durée d'utilisation de plusieurs années (groupe de matières 1420).
5200	Informatique	
521	Brevets / licences	Droits de brevets et de licences acquis avec une durée d'utilisation de plusieurs années.
5210	Brevets / licences	
529	Autres immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles affectées nulle part ailleurs; p. ex. plans d'aménagement local et plans de zones, plan général d'évacuation des eaux (PGEE) au niveau communal.
5290	Autres immobilisations incorporelles	Aménagement local, plans de zones, plans régionaux.
5291	Alimentation en eau	Plan général d'alimentation en eau (PGA).
5292	Traitement des eaux usées	Plan général d'évacuation des eaux (PGEE).
54	Prêts	Les prêts remboursables à une échéance convenue sont considérés comme dépenses d'investissement, indépendamment d'une limite d'investissement éventuelle. Les prêts conditionnellement remboursables au sens strict doivent être comptabilisés au bilan comme des prêts, tandis que ceux qui sont assortis d'une interdiction de changement d'affectation doivent l'être comme des subventions d'investissement (compte 56).
541	Cantons et concordats	Prêts remboursables aux cantons et aux concordats.
5410	Prêts aux cantons et aux concordats	
542	Communes et syndicats de communes	Prêts remboursables aux communes et aux syndicats de communes (comptes 5420 et 5520).
5420	Prêts aux communes et aux syndicats de communes	
543	Assurances sociales publiques	Prêts remboursables aux assurances sociales publiques.
5430	Prêts aux assurances sociales publiques	
544	Entreprises publiques	Prêts remboursables aux entreprises publiques (comptes 5440 et 5540).

3 Plan comptable

Compte des investissements – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
5440	Prêts aux entreprises publiques	
545	Entreprises privées	Prêts remboursables aux entreprises privées.
5450	Prêts aux entreprises privées	
546	Organisations privées à but non lucratif	Prêts remboursables aux organisations privées à but non lucratif.
5460	Prêts aux organisations privées à but non lucratif	
547	Ménages	Prêts remboursables aux ménages. Séparer les prêts d'études portés à l'actif par un compte détaillé (comptes 5470 et 5471).
5470	Prêts aux ménages	
5471	Prêts d'études	
548	Etranger	Prêts remboursables à des débiteurs à l'étranger.
5480	Prêts à l'étranger	
55	Participations et capital social	Les participations et la détention de capital social sont considérées comme dépenses d'investissement, indépendamment d'une limite d'investissement éventuelle. Les participations à des syndicats de communes sont possibles (compte 5520). Distinction entre 54 Prêts et 55 Participations.
551	Cantons et concordats	Détention de capital social de concordats.
5510	Participations aux cantons et aux concordats	
552	Communes et syndicats de communes	
5520	Participations aux communes et aux syndicats de communes	
553	Assurances sociales publiques	
5530	Participations aux assurances sociales publiques	
554	Entreprises publiques	Participations à des entreprises publiques et détention de capital social.
5540	Participations aux entreprises publiques	
555	Entreprises privées	Participations aux entreprises privées et détention de capital social.
5550	Participations aux entreprises privées	
556	Organisations privées à but non lucratif	Participations à des organisations privées à but non lucratif et détention de capital social. Les participations peuvent revêtir la forme de parts sociales de sociétés coopératives, de déclarations d'affiliation, d'actions ou d'autres

3 Plan comptable

Compte des investissements – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
		titres de participation.
5560	Participations aux organisations privées à but non lucratif	
557	Ménages	
5570	Participations aux ménages	
558	Etranger	Participations à des entreprises à l'étranger et détention de capital social.
5580	Participations à l'étranger	
56	Subventions d'investissement propres	Dépenses d'investissement pour l'octroi de subventions d'investissement à des tiers. Les prêts conditionnellement remboursables assortis d'une interdiction de changement d'affectation doivent être comptabilisés au bilan comme des subventions d'investissement.
560	Confédération	Subventions d'investissement à la Confédération.
5600	Subventions d'investissement à la Confédération	
561	Cantons et concordats	Subventions d'investissement aux cantons et aux concordats.
5610	Subventions d'investissement aux cantons et aux concordats	
562	Communes et syndicats de communes	Subventions d'investissement aux communes et aux syndicats de communes (comptes 5620 et 5640).
5620	Subventions d'investissement aux communes et aux syndicats de communes	
563	Assurances sociales publiques	Subventions d'investissement aux assurances sociales publiques.
5630	Subventions d'investissement aux assurances sociales publiques	
564	Entreprises publiques	Subventions d'investissement aux entreprises publiques.
5640	Subventions d'investissement aux entreprises publiques	
565	Entreprises privées	Subventions d'investissement aux entreprises privées (comptes 5650 et 5660).
5650	Subventions d'investissement aux entreprises privées	
566	Organisations privées à but non lucratif	Subventions d'investissement aux organisations privées à but non lucratif.

3 Plan comptable

Compte des investissements – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
5660	Subventions d'investissement aux organisations privées à but non lucratif	
567	Ménages	Subventions d'investissement aux ménages.
5670	Subventions d'investissement aux ménages	
568	Etranger	Subventions d'investissement en faveur de bénéficiaires à l'étranger.
5680	Subventions d'investissement à l'étranger	
57	Subventions d'investissement à redistribuer	<p>La collectivité transmet à des tiers les subventions d'investissement à redistribuer qu'elle a obtenues de la part d'une autre collectivité.</p> <p>Les augmentations sont saisies dans le groupe de matières 67, et les diminutions, dans le groupe de matières 57.</p> <p>Les groupes de matières 57 et 67 doivent coïncider au terme de la période comptable, d'où la nécessité de procéder à des régularisations.</p>
571	Cantons et concordats	Subventions d'investissement à redistribuer, provenant d'autres collectivités ou de tiers, qui sont transmises à des cantons ou à des concordats.
5710	Subventions d'investissement à redistribuer aux cantons et aux concordats	
572	Communes et syndicats de communes	Subventions d'investissement à redistribuer, provenant d'autres collectivités ou de tiers, qui sont transmises à des communes ou à des syndicats de communes (comptes 5720 et 5740).
5720	Subventions d'investissement à redistribuer aux communes et aux syndicats de communes	
573	Assurances sociales publiques	Subventions d'investissement à redistribuer, provenant d'autres collectivités ou de tiers, qui sont transmises à des assurances sociales publiques.
5730	Subventions d'investissement à redistribuer aux assurances sociales publiques	
574	Entreprises publiques	Subventions d'investissement à redistribuer, provenant d'autres collectivités ou de tiers, qui sont transmises à des entreprises publiques.

3 Plan comptable

Compte des investissements – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
5740	Subventions d'investissement à redistribuer aux entreprises publiques	
575	Entreprises privées	Subventions d'investissement à redistribuer, provenant d'autres collectivités ou de tiers, qui sont transmises à des entreprises privées (comptes 5750 et 5760).
5750	Subventions d'investissement à redistribuer aux entreprises privées	
576	Organisations privées à but non lucratif	Subventions d'investissement à redistribuer, provenant d'autres collectivités ou de tiers, qui sont transmises à des organisations privées à but non lucratif.
5760	Subventions d'investissement à redistribuer aux organisations privées à but non lucratif	
577	Ménages	Subventions d'investissement à redistribuer, provenant d'autres collectivités ou de tiers, qui sont transmises à des ménages.
5770	Subventions d'investissement à redistribuer aux ménages	
578	Etranger	Subventions d'investissement à redistribuer, provenant d'autres collectivités ou de tiers, qui sont transmises à des bénéficiaires à l'étranger.
5780	Subventions d'investissement à redistribuer à l'étranger	
59	Report au bilan	
590	Report de recettes au bilan	<p>Les recettes des groupes de matières 60, 62 à 66 et 68 sont comptabilisées comme «Avoir» dans les groupes de matières du bilan correspondants (14 Patrimoine administratif). La contre-écriture dans la colonne «Doit» a lieu sur le groupe de matières 590.</p> <p>Les groupes de matières 51/61 et 57/67 se compensent au sein de la période comptable. Ils ne sont donc pas portés au bilan.</p>
5900	Recettes reportées au bilan	
5901	Excédent du CI	Cas exceptionnels.

3 Plan comptable

Compte des investissements – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
6	Recettes d'investissement	
60	Report d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	Les immobilisations corporelles qu'il est prévu d'aliéner ou qui ne sont plus nécessaires à l'exécution de tâches publiques doivent être reportées dans le patrimoine financier (groupe de matières 108) (déclassement).
600	Report de terrains	Reports dans le patrimoine financier à partir du groupe de matières 1400 Terrains PA non bâtis.
6000	Report de terrains dans le patrimoine financier	
601	Report de routes / voies de communication	Reports dans le patrimoine financier à partir du groupe de matières 1401 Routes / voies de communication.
6010	Report de routes / voies de communication dans le patrimoine financier	Comptes 6010, 6020 et 6030.
602	Report d'ouvrages d'aménagement des eaux	Reports dans le patrimoine financier à partir du groupe de matières 1402 Aménagement des eaux.
6020	Report d'ouvrages d'aménagement des eaux dans le patrimoine financier	
603	Report d'autres ouvrages de génie civil	Reports dans le patrimoine financier à partir du groupe de matières 1403 Autres ouvrages de génie civil.
6030	Report d'autres ouvrages de génie civil dans le patrimoine financier	
604	Report de terrains bâtis	Reports dans le patrimoine financier à partir du groupe de matières 1404 Terrains bâtis.
6040	Report de terrains bâtis dans le patrimoine financier	
605	Report de forêts	Reports dans le patrimoine financier à partir du groupe de matières 1405 Forêts.
6050	Report de forêts dans le patrimoine financier	
606	Report de biens mobiliers	Reports dans le patrimoine financier à partir du groupe de matières 1406 Biens mobiliers PA.
6060	Report de biens mobiliers dans le patrimoine financier	
609	Report d'autres immobilisations corporelles	Reports dans le patrimoine financier à partir du groupe de matières 1409 Autres immobilisations corporelles. (Compte 6090.)
6090	Report d'autres immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	

3 Plan comptable

Compte des investissements – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
61	Remboursements	<p>Les investissements pour le compte de tiers (groupe de matières 51) sont remboursés par ces tiers et apparaissent dans le groupe de matières 61 (principe du produit brut).</p> <p>Les dépenses consenties au cours de la période comptable justifient une créance d'un montant identique envers les tiers.</p> <p>Les dépenses et les prétentions au remboursement sont régularisées au terme de la période comptable de manière à ce qu'elles soient équivalentes et se compensent.</p>
610	Terrains	Remboursements d'investissement en terrains pour le compte de tiers. Distinction entre 6100, 6110, 6112, etc.
6100	Remboursements de tiers pour des investissements en terrains	
611	Routes / voies de communication	Remboursements d'investissement en routes et voies de communication pour le compte de tiers.
6110	Remboursements de tiers pour des investissements en routes et voies de communication	
612	Aménagement des eaux	Remboursements d'investissement en ouvrages d'aménagement des eaux pour le compte de tiers.
6120	Remboursements de tiers pour des investissements en ouvrages d'aménagement des eaux	
613	Autres ouvrages de génie civil	Remboursements d'investissement en autres ouvrages de génie civil pour le compte de tiers.
6130	Remboursements de tiers pour des investissements en autres ouvrages de génie civil	
614	Terrains bâtis	Remboursements d'investissement en terrains bâtis pour le compte de tiers.
6140	Remboursements de tiers pour des investissements en terrains bâtis	
615	Forêts	Remboursements d'investissement en forêts pour le compte de tiers.
6150	Remboursements de tiers pour des investissements en forêts	
616	Biens mobiliers	Remboursements d'investissement en biens mobiliers pour le compte de tiers.

3 Plan comptable

Compte des investissements – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
6160	Remboursements de tiers pour des investissements en biens mobiliers	
619	Autres immobilisations corporelles	Remboursements d'investissement en autres immobilisations corporelles pour le compte de tiers.
6190	Remboursements de tiers pour des investissements en autres immobilisations corporelles	
62	Report d'immobilisations incorporelles	Report d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier (voir groupe de matières 60).
620	Logiciels	Reports dans le patrimoine financier à partir du groupe de matières 1420 Logiciels.
6200	Report de logiciels dans le patrimoine financier	
621	Brevets / licences	Reports dans le patrimoine financier à partir du groupe de matières 1421 Licences, droits d'utilisation, droits des marques.
6210	Report de brevets / licences dans le patrimoine financier	
629	Autres immobilisations incorporelles	Reports dans le patrimoine financier à partir du groupe de matières 1429 Autres immobilisations incorporelles.
6290	Report d'autres immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	
63	Subventions d'investissement acquises	Subventions d'investissement de tiers pour le cofinancement de dépenses d'investissement propres.
630	Confédération	Subventions d'investissement de la Confédération pour des dépenses d'investissement propres.
6300	Subventions d'investissement de la Confédération	
631	Cantons et concordats	Subventions d'investissement de cantons et de concordats pour des dépenses d'investissement propres.
6310	Subventions d'investissement des cantons et des concordats	
632	Communes et syndicats de communes	Subventions d'investissement de communes et de syndicats de communes pour des dépenses d'investissement propres.
6320	Subventions d'investissement des communes et des syndicats de communes	

3 Plan comptable

Compte des investissements – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
633	Assurances sociales publiques	Subventions d'investissement d'assurances sociales publiques pour des dépenses d'investissement propres.
6330	Subventions d'investissement des assurances sociales publiques	
634	Entreprises publiques	Subventions d'investissement d'entreprises publiques pour des dépenses d'investissement propres.
6340	Subventions d'investissement des entreprises publiques	
635	Entreprises privées	Subventions d'investissement d'entreprises privées pour des dépenses d'investissement propres.
6350	Subventions d'investissement des entreprises privées	
636	Organisations privées à but non lucratif	Subventions d'investissement d'organisations privées à but non lucratif pour des dépenses d'investissement propres.
6360	Subventions d'investissement des organisations privées à but non lucratif	
637	Ménages	Subventions d'investissement de ménages pour des dépenses d'investissement propres.
6370	Subventions d'investissement des ménages	Le produit de la taxe de raccordement est comptabilisé dans le compte de résultats. Dans les domaines de l'alimentation en eau et du traitement des eaux usées, il est affecté au préfinancement (financements spéciaux).
638	Etranger	Subventions d'investissement provenant de l'étranger pour des dépenses d'investissement propres.
6380	Subventions d'investissement de l'étranger	
64	Remboursement de prêts	
641	Cantons et concordats	Remboursement de prêts du groupe de matières 1441.
6410	Remboursement de prêts aux cantons et aux concordats	
642	Communes et syndicats de communes	Remboursement de prêts du groupe de matières 1442.
6420	Remboursement de prêts aux communes et aux syndicats de communes	
643	Assurances sociales publiques	Remboursement de prêts du groupe de matières 1443.

3 Plan comptable

Compte des investissements – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
6430	Remboursement de prêts aux assurances sociales publiques	
644	Entreprises publiques	Remboursement de prêts du groupe de matières 1444.
6440	Remboursement de prêts aux entreprises publiques	
645	Entreprises privées	Remboursement de prêts du groupe de matières 1445.
6450	Remboursement de prêts aux entreprises privées	
646	Organisations privées à but non lucratif	Remboursement de prêts du groupe de matières 1446.
6460	Remboursement de prêts aux organisations privées à but non lucratif	
647	Ménages	Remboursement de prêts du groupe de matières 1447. Séparer les remboursements de prêts d'études par un compte détaillé.
6470	Remboursement de prêts aux ménages	
6471	Remboursement de prêts d'études	
648	Etranger	Remboursement de prêts du groupe de matières 1448.
6480	Remboursement de prêts à l'étranger	
65	Report de participations	Report de participations dans le patrimoine financier (voir groupe de matières 60).
651	Cantons et concordats	Report dans le patrimoine financier de participations du groupe de matières 1451.
6510	Report de participations aux cantons et aux concordats dans le patrimoine financier	
652	Communes et syndicats de communes	Report dans le patrimoine financier de participations du groupe de matières 1452.
6520	Report de participations aux communes et aux syndicats de communes dans le patrimoine financier	
653	Assurances sociales publiques	Report dans le patrimoine financier de participations du groupe de matières 1453.
6530	Report de participations aux assurances sociales publiques dans le patrimoine financier	
654	Entreprises publiques	Report dans le patrimoine financier de participations du groupe de matières 1454.

3 Plan comptable

Compte des investissements – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
6540	Report de participations aux entreprises publiques dans le patrimoine financier	
655	Entreprises privées	Report dans le patrimoine financier de participations du groupe de matières 1455.
6550	Report de participations aux entreprises privées dans le patrimoine financier	
656	Organisations privées à but non lucratif	Report dans le patrimoine financier de participations du groupe de matières 1456.
6560	Report de participations aux organisations privées à but non lucratif dans le patrimoine financier	
657	Ménages	Report dans le patrimoine financier de participations du groupe de matières 1457.
6570	Report de participations aux ménages dans le patrimoine financier	
658	Etranger	Report dans le patrimoine financier de participations du groupe de matières 1458.
6580	Report de participations à l'étranger dans le patrimoine financier	
66	Remboursement de subventions d'investissement propres	En cas de changement d'affectation, il se peut que les subventions d'investissement que la collectivité a versées à des tiers doivent être remboursées. Comme les subventions d'investissement font l'objet d'un amortissement planifié, seule la valeur comptable résiduelle est comptabilisée en tant que remboursement de subventions d'investissement propres, tandis que le montant excédentaire est saisi dans le compte de résultats, sous le groupe de matières 4690.
660	Confédération	Remboursement de subventions d'investissement du groupe de matières 1460.
6600	Remboursement de subventions d'investissement à la Confédération	
661	Cantons et concordats	Remboursement de subventions d'investissement du groupe de matières 1461.
6610	Remboursement de subventions d'investissement aux cantons et aux concordats	
662	Communes et syndicats de communes	Remboursement de subventions d'investissement du groupe de matières 1462.
6620	Remboursement de subventions d'investissement aux communes et aux syndicats de communes	

3 Plan comptable

Compte des investissements – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
663	Assurances sociales publiques	Remboursement de subventions d'investissement du groupe de matières 1463.
6630	Remboursement de subventions d'investissement aux assurances sociales publiques	
664	Entreprises publiques	Remboursement de subventions d'investissement du groupe de matières 1464.
6640	Remboursement de subventions d'investissement aux entreprises publiques	
665	Entreprises privées	Remboursement de subventions d'investissement du groupe de matières 1465.
6650	Remboursement de subventions d'investissement aux entreprises privées	
666	Organisations privées à but non lucratif	Remboursement de subventions d'investissement du groupe de matières 1466.
6660	Remboursement de subventions d'investissement aux organisations privées à but non lucratif	
667	Ménages	Remboursement de subventions d'investissement du groupe de matières 1467.
6670	Remboursement de subventions d'investissement aux ménages	
668	Etranger	Remboursement de subventions d'investissement du groupe de matières 1468.
6680	Remboursement de subventions d'investissement à l'étranger	
67	Subventions d'investissement à redistribuer	<p>La collectivité transmet à des tiers les subventions d'investissement à redistribuer qu'elle a obtenues de la part d'une autre collectivité.</p> <p>Les augmentations sont saisies dans le groupe de matières 67, et les diminutions, dans le groupe de matières 57.</p> <p>Les groupes de matières 57 et 67 doivent coïncider au terme de la période comptable, d'où la nécessité de procéder à des régularisations.</p>
671	Cantons et concordats	Subventions d'investissement de cantons et de concordats à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
6710	Subventions d'investissement des cantons et des concordats à redistribuer	

3 Plan comptable

Compte des investissements – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
672	Communes et syndicats de communes	Subventions d'investissement de communes et de syndicats de communes à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
6720	Subventions d'investissement des communes et des syndicats de communes à redistribuer	
673	Assurances sociales publiques	Subventions d'investissement d'assurances sociales publiques à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
6730	Subventions d'investissement des assurances sociales publiques à redistribuer	
674	Entreprises publiques	Subventions d'investissement d'entreprises publiques à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
6740	Subventions d'investissement des entreprises publiques à redistribuer	
675	Entreprises privées	Subventions d'investissement d'entreprises privées à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
6750	Subventions d'investissement des entreprises privées à redistribuer	
676	Organisations privées à but non lucratif	Subventions d'investissement d'organisations privées à but non lucratif à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
6760	Subventions d'investissement des organisations privées à but non lucratif à redistribuer	
677	Ménages	Subventions d'investissement de ménages à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
6770	Subventions d'investissement des ménages à redistribuer	
678	Etranger	Subventions d'investissement de l'étranger à redistribuer à d'autres collectivités ou à des tiers.
6780	Subventions d'investissement de l'étranger à redistribuer	
69	Report au bilan	

3 Plan comptable

Compte des investissements – Groupes de matières

Groupe de matières	Désignation	Remarques
690	Report de dépenses au bilan	Les dépenses des groupes de matières 50, 52 à 56 et 58 sont comptabilisées comme «Doit» dans les groupes de matières du bilan correspondants (14 Patrimoine administratif). La contre-écriture dans la colonne «Avoir» a lieu sur le groupe de matières 690. Les groupes de matières 51/61 et 57/67 se compensent au sein de la période comptable. Ils ne sont donc pas portés au bilan.
6900	Dépenses reportées au bilan	